

L'ÉTAT DU

2013 CONGRÈS



25^{ème} Session du Congrès



Palais



Application Smartphone

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

The Congress



Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Herwig van Staa (Autriche, PPE/CCE), Président du Congrès
 « Jamais l'importance de la démocratie locale et régionale n'a été autant reconnue » 3

Andeas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès
 « Faire progresser la mise en œuvre d'activités concrètes au niveau local » 5



6 47 ratifications :
Un espace juridique unique pour la démocratie local en Europe



23
La Media Box du Congrès & le DVD Monitoring et observation des élections



8
L'Europe en crise, thème central des sessions du Congrès en 2013



24
Le Congrès développe sa coopération avec les Etats membres



11
Un suivi exigeant de la démocratie locale et régionale



26
Un plan d'action pour la coopération transfrontalière



14 Observation des élections:
Un nouveau code de conduite pour plus d'efficacité



28 Semaine Européenne de la Démocratie Locale :
La citoyenneté active – voter, partager, participer



16 Post-suivi et post-observation des élections :
Agir pour une meilleure mise en œuvre des recommandations



30 Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe :
Les villes et les régions contre la violence sexuelle envers les enfants



18
Le Congrès, la voix des collectivités auprès des Etats membres



32 Inclusion des Roms :
Lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions



20 Forum Mondial de la démocratie :
Vers une « e-démocratie » locale



34
Promouvoir la cohésion sociale par l'emploi et la diversité culturelle



22
Application Smartphone du Congrès



36
Les partenaires et les réseaux du Congrès

Textes adoptés par le Congrès en 2013 / Visites de suivi et d'observation des élections locales et régionales 38 / 39



Herwig van Staa

(Autriche, PPE/CCE)
Président du Congrès

« Jamais l'importance de la démocratie locale et régionale n'a été autant reconnue »

En 2013, je me suis attaché en particulier à réaffirmer le rôle du Congrès en tant qu'acteur indispensable ajoutant une dimension locale et régionale aux travaux du Conseil de l'Europe.

Par nos activités de suivi et de coopération et nos travaux thématiques, nous avons contribué tout au long de l'année à l'amélioration de la participation démocratique des citoyens et à l'identification de nouveaux modèles de démocratie européenne visant à prendre en compte et à surmonter la défiance publique actuelle vis-à-vis des institutions démocratiques et des responsables politiques.

Le Congrès a su convaincre les gouvernements nationaux que les collectivités locales et régionales sont aujourd'hui bien davantage que de simples prestataires de services, et démontrer qu'elles sont des acteurs à part entière de la conception et de la mise en œuvre des politiques sur leur territoire, contribuant de manière déterminante à la définition des politiques nationales et européennes.

Conjointement avec les gouvernements des 47 Etats membres, le Congrès a établi un cadre juridique solide pour le développement de la démocratie locale et régionale. Toutefois, beaucoup reste encore à accomplir. Les évaluations régulières du Congrès sur la situation dans les Etats membres ont fait apparaître des problèmes récurrents tels que le faible niveau de compétences locales ou le manque de clarté dans la répartition des responsabilités, l'insuffisance des ressources financières et l'attribution disproportionnée de charges financières aux collectivités locales, l'absence d'une consultation réelle et systématique des pouvoirs locaux, le contrôle excessif de la part des niveaux supérieurs, l'inefficacité des mécanismes de coordination des relations entre les autorités centrales et locales et la faible participation des citoyens aux affaires publiques locales. Ce ne sont là que quelques exemples des problèmes auxquels les collectivités locales et régionales sont confrontées aujourd'hui.

En tant qu'unique organe paneuropéen chargé du suivi de la démocratie locale et régionale, nous pouvons et devons apporter des réponses concrètes à ces problèmes et produire des résultats

tangibles, qui bénéficient à tous les niveaux de gouvernance et à nos citoyens sur le terrain. De telles réponses exigent d'adopter une approche pragmatique, opérationnelle, tournée vers l'action et axée sur les résultats.

Ainsi, tout au long de l'année 2013, les travaux du Congrès ont été réorientés conformément à ses priorités 2013-2016, afin de s'appuyer sur trois piliers :

- premièrement, poursuivre nos activités fondamentales et améliorer les procédures et l'efficacité de nos activités de suivi et d'observation d'élections ;
- deuxièmement, développer la dialogue post-suivi et post-observation d'élections en vue d'une action concrète en réponse aux problèmes actuels ;
- lorsque cela est nécessaire, mettre en place des activités de coopération basées sur les résultats de notre suivi et de notre dialogue de post-suivi.

Enfin, le Congrès met en œuvre les politiques du Conseil de l'Europe comportant une forte dimension locale et régionale, comme la création de l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, la campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants ou les activités visant à renforcer la participation des jeunes à la politique locale et régionale.

Notre priorité aujourd'hui est de créer un « cercle vertueux » d'activités de suivi, de post-suivi et de coopération.

L'année passée a été marquée par quelques avancées dans la réalisation de ces objectifs. Nous avons continué d'actualiser nos procédures pour le suivi et l'observation d'élections. Donnant à ces procédures une dimension nouvelle, le Congrès a adopté, en mars et en octobre, des résolutions sur le dialogue post-suivi et post-observation d'élections, inspirées principalement de l'expérience pratique acquise sur le terrain et destinées à servir de base pour évaluer l'impact des travaux du Congrès.

Lors de la session d'octobre, nous avons également célébré la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par Saint-Marin. Grâce à cette ratification, les dispositions de la Charte s'appliquent désormais aux 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un moment historique qui, 25 ans après l'entrée en vigueur de la Charte, confirme la reconnaissance unanime, par l'ensemble des pouvoirs nationaux européens, de la démocratie locale en tant que pierre angulaire de l'édifice démocratique.

La Charte est un traité international unique, qui énonce les principes essentiels garantissant les droits fondamentaux des collectivités locales et régionales et s'applique aujourd'hui véritablement à un vaste espace paneuropéen. Son influence s'étend aussi au-delà des frontières des Etats membres dans des régions voisines telles que le sud de la Méditerranée – la Tunisie et le Maroc – ou l'Asie centrale.

« Notre priorité aujourd'hui est de créer un « cercle vertueux » d'activités de suivi, de post-suivi et de coopération. »

Toutefois, nous devons encore poursuivre le travail « d'approfondissement », c'est-à-dire l'application de « 100 % de la Charte sur 100 % du territoire européen ». La Charte est par définition un instrument « à la carte ». Il nous faut maintenant encourager les gouvernements nationaux à accepter toutes les dispositions de la Charte, au moyen d'un dialogue politique avec ceux de nos Etats membres qui ne l'ont pas déjà fait. Pour certains Etats, il suffira simplement d'accepter les articles qui n'ont pas été ratifiés au moment du dépôt de l'instrument de ratification ; pour d'autres, le dialogue portera sur les réformes de la démocratie locale engagées et sur les ajustements nécessaires.

Tel est l'objectif que nous nous sommes donné pour les années à venir et que nous entendons réaliser grâce à nos activités de suivi et de post-suivi et à nos recommandations post-observation d'élections. En bref, grâce à un dialogue politique de qualité avec nos gouvernements.

Nos deux sessions de 2013 ont eu pour thème « L'Europe en crise – les défis de la démocratie locale et régionale » et, entre autres textes adoptés, un rapport sur les réponses des collectivités locales et régionales à la crise économique a appelé en particulier à la reconnaissance des collectivités en tant qu'acteurs à part entière des réponses apportées aux conséquences du ralentissement de l'économie. La mise en place de consultations régulières entre ces collectivités et les autorités nationales afin de garantir la cohérence des politiques, le renforcement de l'autonomie budgétaire et financière des collectivités territoriales ainsi que la stabilité des transferts d'autres niveaux d'administration vers les budgets des collectivités sont autant d'outils indispensables pour faire face aux conséquences de la crise. Au Congrès, nous sommes convaincus que la politique financière doit viser principalement à relancer l'investissement afin de soutenir l'emploi, l'innovation et la croissance économique, plutôt que de reposer uniquement sur des mesures d'austérité.

J'ai signé avec le Président de l'Assemblée parlementaire une déclaration dans ce sens, qui confirme l'engagement du Congrès et de l'Assemblée parlementaire à coopérer « de manière à garantir que la voix de « la Grande Europe » soit entendue, lorsqu'il s'agit de préserver la capacité d'action des collectivités locales et régionales qui sont les institutions démocratiques les plus proches des citoyens et représentent en conséquence les fondements de la démocratie européenne ».

En novembre 2013, lors d'une conférence sur le thème « 1953–1988–2013 : La décentralisation à la croisée des chemins », nous avons célébré le 25e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte européenne de l'autonomie locale, en même temps que le 60e anniversaire de la Charte des libertés communales du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Cette conférence s'est tenue à un moment de l'histoire de la démocratie locale, en cette période où certains pouvoirs nationaux prennent prétexte de la pire crise économique depuis la Grande Dépression pour recentraliser des compétences ou pour, au contraire, en transférer aux collectivités locales et régionales sans les accompagner des ressources financières correspondantes.

La conférence a offert un espace de réflexion sur le niveau exact de décentralisation dont nous avons besoin, le nombre optimal de niveaux de gouvernance nécessaires pour une démocratie efficace et efficiente, et le juste équilibre entre la compétence des pouvoirs centraux dans la redistribution des ressources et le droit des collectivités locales de gérer leurs ressources en toute indépendance.

Le Congrès a promu l'émergence d'une gouvernance multi-niveaux, basée sur des compétences à la fois exclusives et partagées, ainsi que sur des compétences et des rôles de chaque partie prenante clairement définies, en utilisant comme référence la Charte européenne de l'autonomie locale. À cet égard, le Congrès a exprimé son soutien à la proposition du Comité des Régions de l'UE d'élaborer une « Charte européenne de la gouvernance à multi-niveaux pour la zone de l'Union européenne ».

Je suis confiant en l'avenir. Jamais par le passé les pouvoirs nationaux n'ont autant reconnu l'importance de la démocratie locale et régionale, ce qui nous permet d'engager un dialogue concret avec eux. Les nouvelles technologies offrent de multiples possibilités pour de nouvelles formes de participation citoyenne et de prestation des services publics. Nous en avons eu de bons exemples lors du deuxième Forum mondial de la démocratie qui s'est tenu en novembre à Strasbourg. L'intégration européenne mène à une plus grande coopération transfrontalière entre les collectivités locales et régionales. Dans ce contexte, le Congrès entend poursuivre – avec tous nos partenaires à travers l'Europe – ses efforts en faveur d'une démocratie locale toujours plus dynamique, d'une autonomie locale et régionale plus forte et plus pertinente et d'une meilleure gouvernance de nos collectivités.



Herwig van Staa
(Autriche, PPE/CCE)
Président du Congrès



Andreas Kiefer

Secrétaire Général du Congrès

« Faire progresser la mise en œuvre d'activités concrètes au niveau local »

Notre publication « L'état du Congrès » présente une vue d'ensemble de la mise en œuvre concrète des priorités et des principales activités du Congrès pour 2013.

Le Congrès s'est employé à faire progresser la mise en œuvre d'activités concrètes et pratiques au niveau local. Plus précisément, il a poursuivi ses activités de suivi de la démocratie locale et régionale et mené dans ce cadre des missions dans huit pays ; il a également effectué trois missions de post-suivi et une mission d'enquête, ainsi que deux missions d'observation d'élections. Lors des 24e et 25e sessions, en mars et en octobre, les membres du Congrès ont adopté douze rapports basés sur les activités de suivi et d'observation des élections dans des pays européens. Le Congrès a eu l'immense satisfaction de noter que les trois derniers Etats membres ont ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale. C'est grâce au travail sans relâche et aux contacts politiques des présidents du Congrès ainsi que des présidents de la Chambre des pouvoirs locaux au cours des dernières années.

Le Congrès a également développé ses activités de coopération destinées à renforcer les institutions locales et régionales et les capacités des élus, en particulier en Albanie, en Arménie et en Ukraine.

Il a aussi poursuivi son dialogue régulier avec la Présidence du Comité des Ministres et son étroite coopération avec l'Union européenne et sa commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX).

Le Congrès a choisi pour l'édition 2013 de la Semaine européenne de la démocratie locale le thème général « La citoyenneté active : voter, partager, participer ». Une centaine de communes et d'associations ont organisé des activités et des manifestations à travers toute l'Europe.

Le Congrès a, par ailleurs, joué un rôle actif lors du Forum mondial de la démocratie. Plusieurs de ses membres se sont adressés à des groupes de discussion sur les thèmes suivants : « Alternatives à la démocratie participative », « Vers une démocratie 2.0 » et « Gouverner avec les citoyens ».

Au titre de sa contribution à la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe, le Congrès a œuvré à la mise en œuvre du Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants. Depuis le lancement du Pacte, au mois de mars 2013, vingt villes et régions se sont engagées à y adhérer.

Le Congrès a aussi consolidé son rôle en tant que partenaire d'autres entités du Conseil de l'Europe, telles que le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Commissaire aux droits de l'homme, la Commission de Venise et les Directions Générales.

Toutes ces activités ont été menées grâce au travail et à la participation des membres de notre Congrès et à l'engagement du Secrétariat du Congrès, malgré la réduction des ressources dont nous disposons. En 2014, nous poursuivrons ces efforts et continuerons d'inciter nos membres à être encore plus actifs et engagés, c'est-à-dire à davantage participer aux missions de suivi et d'observation d'élections, rédiger des rapports, contribuer aux travaux de nos commissions et promouvoir le Congrès dans le cadre de leurs activités aux niveaux local, national et européen.

Andreas Kiefer
Secrétaire Général du Congrès

47 ratifications :

Un espace juridique unique pour la démocratie locale en Europe

Depuis le 29 octobre 2013, la Charte européenne de l'autonomie locale s'applique dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. En effet, c'est à cette date que la République de Saint-Marin a été le 47ème Etat à procéder à la ratification de ce texte, qui constitue le traité international de référence en matière de démocratie locale, et qui fournit aux collectivités locales européennes des garanties pour l'exercice de leurs droits et compétences dans un Etat démocratique.

Cette ratification par Saint-Marin concrétise l'objectif du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de voir la Charte européenne de l'autonomie locale s'appliquer sur 100% du territoire couvert par le Conseil de l'Europe. Cet événement marque ainsi la fin du cycle de ratification débuté en octobre 1985, date à laquelle la Charte fut ouverte à la signature des Etats membres, alors au nombre de 21.

La réalisation de l'objectif « 100% du territoire



Avec la signature par la République de Saint-Marin en 2013, les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe sont désormais couverts par la Charte européenne de l'autonomie locale. Photo : (au premier plan de g. à d.) Pasquale Valentini, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Saint-Marin, et Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe - (à l'arrière plan de g. à d.) Jean-Claude Frécon, Président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès, et Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès.

couvert par la Charte » en 2013 est d'autant plus symbolique qu'il coïncide également avec le 25ème anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte, le 1er septembre 1988. Les dirigeants du Congrès et le Secrétaire Général de Conseil de l'Europe ont salué le

chemin parcouru et l'avènement d'un espace juridique unique pour l'autonomie locale en Europe. Le Président du Congrès, Herwig van Staa (Autriche, PPE/CCE), a rappelé que la Charte, premier traité international de référence dans ce domaine, est aussi le

Charte européenne de l'autonomie locale

Pays et dates de ratification

 Albanie	4/4/2000
 Allemagne	17/5/1988
 Andorre	23/3/2011
 Arménie	25/1/2002
 Autriche	23/9/1987

 Azerbaïdjan	15/4/2002
 Belgique	25/8/2004
 Bosnie-Herzégovine	12/7/2002
 Bulgarie	10/5/1995

 Chypre	16/5/1988
 Croatie	11/10/1997
 Danemark	3/2/1988
 Espagne	8/11/1988
 Estonie	16/12/1994
 Finlande	3/6/1991
 France	17/1/2007
 Géorgie	8/12/2004
 Grèce	6/9/1989
 Hongrie	21/3/1994

premier traité à avoir préconisé l'application du principe de subsidiarité, « selon lequel les affaires publiques doivent être traitées au niveau le plus efficace ».

Vers un approfondissement de l'application de la Charte

La Charte protège et garantit désormais la démocratie locale dans toute l'Europe, mais tous les Etats ne l'appliquent pas encore uniformément. S'ils ont tous ratifié au moins vingt des trente paragraphes de la Charte, contenus dans un socle commun de 10 articles, l'article 12 de la Charte leur donne cependant la possibilité de ne pas ratifier certains paragraphes.

C'est pourquoi le Congrès coopère étroitement avec les autorités nationales en se fixant comme objectif d'harmoniser au mieux l'application des principes garantis par la Charte dans tous les Etats membres. A l'occasion de leurs visites de monitoring, les rapporteurs du Congrès constatent régulièrement que certaines dispositions de la Charte n'ont pas été ratifiées en raison de situations institutionnelles, politiques ou juridiques qui prévalaient à l'époque de la ratification du Traité et qui ne sont plus d'actualité aujourd'hui. Le Congrès invite donc les pays qui n'ont pas accepté certains articles à réexaminer le contenu de l'instrument de ratification pour voir si les déclarations éventuelles formulées à l'époque sont toujours valables. Il est intéressant de noter qu'en novembre 2013, l'Azerbaïdjan a ainsi ratifié des articles qu'il n'avait pas acceptés au moment de sa ratification de la Charte et qui ont pu entretemps faire l'objet d'une ratification du fait des réformes mises en œuvre. La Serbie a également amorcé un processus similaire. Le Congrès entend poursuivre ce travail

d'harmonisation de l'application de la Charte sur 100% du territoire du Conseil de l'Europe.



Pour plus d'information, flashez le QR Code avec votre smartphone



Jean-Claude Frécon

(France, SOC)
Président de la Chambre des pouvoirs locaux



« Il nous appartient aujourd'hui de procéder à l'approfondissement de notre Charte »

Mr Frécon, vous aviez fait de la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe une priorité de votre mandat. Quel est votre sentiment suite à la ratification de la Charte par la République de Saint Marin en octobre 2013 ?

J.C. Frécon: Cette ratification marque la réunion de la grande famille de la démocratie locale européenne autour de la Charte, avec l'ensemble des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe qui sont couverts par ce traité

international. Il s'agit d'une étape cruciale qui confirme, 25 ans après l'entrée en vigueur de la Charte, la reconnaissance unanime par les gouvernements de la démocratie locale en tant que pierre angulaire de l'édifice démocratique. Y compris pour de petits pays où notre texte peut apparaître parfois un peu surdimensionné, et bien la démonstration est désormais faite que la démocratie locale est l'affaire de tous les pays du Conseil de l'Europe.

La signature de la Charte de l'autonomie locale par les 47 est aussi un succès pour le Congrès au sein du Conseil de l'Europe et une indication de sa place dans l'Organisation. Mais l'histoire n'est pas finie, après cette phase d'élargissement des signataires de la Charte doit s'ouvrir une phase d'approfondissement.

Qu'entendez-vous par « approfondissement » ?

J.C. Frécon: Si l'ensemble du territoire du Conseil de l'Europe est désormais couvert par la Charte, il nous appartient aujourd'hui - et c'était le sens de ma formule « 100% de Charte sur 100% de territoire européen » - de procéder à l'approfondissement de notre Charte.

La Charte est depuis l'origine un texte à options. Nous devons maintenant encourager les gouvernements à accepter l'ensemble des dispositions quand c'est possible. Pour certains Etats, ça sera simple parce que, depuis leur signature, leurs réserves n'ont plus de raison d'être. Pour d'autres, le dialogue pourra se développer autour des évolutions en cours et des nécessaires adaptations de leur démocratie locale. C'est l'objectif que nous nous fixons dans le cadre du monitoring, du post-monitoring et des recommandations qui font suite à l'observation des élections, bref, dans le cadre d'un dialogue politique approfondi avec les Etats membres.

	Irlande	14/5/2002
	Islande	25/3/1991
	Italie	11/5/1990
	Lettonie	5/12/1996
	L'ex-République yougoslave de Macédoine	6/6/1997
	Liechtenstein	11/5/1988
	Lituanie	22/6/1999
	Luxembourg	15/5/1987

	Malte	6/9/1993
	Moldova	2/10/1997
	Monaco	10/1/2013
	Monténégro	12/9/2008
	Norvège	26/5/1989
	Pays-Bas	20/3/1991
	Pologne	22/11/1993
	Portugal	18/12/1990
	République tchèque	7/5/1999
	Roumanie	28/1/1998

	Royaume-Uni	24/4/1998
	Russie	5/5/1998
	Saint-Marin	29/10/2013
	Serbie	6/9/2007
	Slovaquie	1/2/2000
	Slovénie	15/11/1996
	Suède	29/8/1989
	Suisse	17/2/2005
	Turquie	9/12/1992
	Ukraine	11/9/1997

L'Europe en crise, thème central des sessions du Congrès en 2013

Tous les Etats membres de la Grande Europe se sont dotés d'un instrument juridique démontrant leur engagement en faveur de la démocratie locale – la Charte européenne de l'autonomie locale. Il n'en demeure pas moins que la crise économique, qui a notamment contraint grand nombre de pays à réduire les ressources des collectivités locales et régionales, a parallèlement fragilisé la qualité de cette démocratie locale.

Une tendance à une certaine recentralisation a ainsi pu être remarquée dans certains Etats membres, créant une menace quant à l'application du principe de subsidiarité et la pérennité de certains processus de décentralisation. Ce phénomène a suscité un appel d'urgence des collectivités territoriales qui a conduit le Congrès à choisir pour thème central de ses sessions de 2013, les défis posés par la crise économique.

Le 20 mars, une table ronde organisée par la Chambre des régions sur « la régionalisation et la décentralisation en Europe dans un contexte de crise économique » a mené une réflexion sur les conséquences de la crise actuelle sur la cohésion sociale, économique et politique en Europe. La crise économique n'affecte pas seulement la stabilité financière des régions européennes, mais elle menace aussi leur équilibre politique au sein de leurs Etats : entre tentatives de recentralisation et tentations séparatistes, de nombreuses régions s'interrogent sur la pérennité de leur fonctionnement. Les régions réclament plus de souplesse pour gérer les financements européens, mais les divergences sont visibles quant à la perception des pactes de stabilité et des politiques de relance et de désendettement.

Quelles réponses des villes et des régions à la crise économique ?

Lors de deux débats sur les « Réponses des collectivités locales et régionales à la crise économique » et sur les « Régionalisation

et décentralisation en Europe dans un contexte de crise économique : évolutions récentes », organisés les 29 et 30 octobre, plusieurs initiatives économiques et financières prises par des régions européennes ont été présentées aux membres du Congrès.

Ainsi, Clemens Lammerskitten (Allemagne, PPE/CCE), a présenté la décision de la Bavière, adoptée par référendum le 15 septembre dernier, de s'imposer une limite

Natalia Komarova, a présenté les actions de sa région pour renforcer son tissu de petites entreprises, relancer l'investissement sur son sol et améliorer la vie de ses habitants. Le Président de la Verkhovna Rada de la République Autonome de la Crimée, Volodymyr Konstantinov (Ukraine) a déclaré pour sa part que le très large statut d'autonomie de la Crimée lui a permis de se doter de structures politiques adaptées et d'échapper ainsi aux problèmes qu'ont connu d'autres régions de l'espace post-soviétique.

Promouvoir et encourager la décentralisation

Le débat du 29 octobre a donné lieu à l'adoption d'une résolution et d'une recommandation sur les réponses des collectivités locales et régionales à la

« Le Congrès est convaincu que les pouvoirs locaux et régionaux sont des partenaires et des acteurs essentiels de la relance de l'économie européenne, du fait à la fois de leur rôle économique et de leurs responsabilités sociales. »

Recommandation 340 (2013).

maximale d'endettement pour assainir ses finances à l'horizon 2020. A l'inverse, de nombreuses régions françaises, espagnoles et italiennes réclament, elles, un desserrement des politiques d'austérité.

Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC) a détaillé diverses actions menées par sa région - le Land de Salzbourg - en matière de soutien aux petites entreprises. Enfin, la Gouverneure du district autonome de Khanty-Mansiysk (Fédération de Russie),

crise économique, présentées par Svetlana Orlova (Fédération de Russie, PPE/CCE) et Barbara Toce (Italie, SOC).

Les deux rapporteuses ont souligné l'étendue du défi auquel de nombreuses collectivités locales et régionales doivent faire face, à savoir l'augmentation de leurs dépenses sociales pour venir en aide à leurs citoyens en grande difficulté, dans un contexte de ressources en

constante diminution. Le Congrès est convaincu que les stratégies de sortie de crise doivent associer activement les pouvoirs locaux et régionaux, et continuer d'encourager la décentralisation dans le respect de la subsidiarité.

régionale et les partenariats avec les secteurs privés et non gouvernementaux font partie des leviers que peuvent actionner villes et régions pour sortir de la crise, tout en tenant compte de leurs responsabilités sociales.

l'Ecosse, réclament une autonomie plus large (cette dernière prépare un référendum d'indépendance en 2014).

En réponse à cette actualité, le Congrès a choisi de consacrer un débat et un



Armen Gevorgyan, Vice-Premier Ministre arménien et Ministre de l'Aménagement territorial, s'est adressé à la 25e Session du Congrès au nom de la Présidence arménienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Les textes adoptés prônent une plus grande autonomie budgétaire et fiscale, ainsi que la stabilisation des transferts gouvernementaux vers les collectivités locales et régionales. Le Congrès voit dans l'amélioration de la coopération inter municipale et interrégionale un moyen de renforcer l'efficacité des échelons locaux et régionaux. La transparence des marchés publics et la lutte contre la corruption, mais aussi le recours aux technologies innovantes, l'investissement en faveur de l'économie locale et

Des statuts particuliers pour répondre aux séparatismes

La crise économique aggrave le risque de fracture entre les régions les plus riches et les autres, surtout lorsque les premières ont l'impression d'être trop lourdement mises à contribution par les Etats dont elles font partie. Cette situation attise les tensions nationalistes, notamment dans les régions fortement marquées culturellement. Ainsi, plusieurs grandes régions européennes, comme la Flandre, la Catalogne ou

rapport à la question des « régions et territoires à statut particulier en Europe », jusque-là absente des enceintes européennes. Il a rappelé, dans une résolution adoptée le 30 octobre, que l'octroi de statuts particuliers aux régions peut favoriser l'autonomie sans modifier pour autant les frontières nationales. Ce document préparé par Bruno Marziano (Italie, SOC) a étudié les statuts particuliers dont disposent certaines régions européennes, comme le Groënland (Danemark), les Iles d'Åland (Finlande), le Tyrol du Sud (Italie) ou

Madère (Portugal). Ces statuts s'expliquent soit par la situation géographique particulière de ces régions, qui sont souvent des îles ou des enclaves, soit par les différences culturelles, linguistiques ou religieuses de leurs habitants par rapport à la population majoritaire de l'Etat. Garantis par la loi, ils assurent une autonomie accrue à ces régions, qui disposent aussi d'une assemblée représentative et démocratique, et jouissent d'un certain nombre de compétences essentielles.

« La récession a un effet multiplicateur sur les inégalités. L'inclusion sociale doit être encouragée et les segments les plus faibles de la société doivent être soutenus. »

Furio Honsell, Maire d'Udine (Italie) – 25ème Session du Congrès, 29 octobre 2013.

L'histoire montre que ces statuts ont permis de régler plusieurs conflits entre des régions et leurs Etats d'origine, sans aller jusqu'au séparatisme. A l'heure où des tentations indépendantistes apparaissent avec plus ou moins de vigueur dans certains pays, le Congrès souligne que l'octroi d'un tel statut, clairement défini sur le plan juridique et politique, pourrait contribuer à apaiser les crises et à écarter le risque séparatiste.

Engager tous les niveaux de gouvernance

Plusieurs autres rapports présentés en 2013 ont abordé des aspects spécifiques de la crise et ses conséquences, notamment sur les migrants ou sur la cohésion régionale. Mais la lutte contre la crise implique aussi une mobilisation conjointe de tous les niveaux de gouvernement, comme l'a rappelé une déclaration conjointe des Présidents du Congrès et de l'Assemblée parlementaire adoptée à l'issue du débat du 29 octobre. Au-delà du message qu'elle adresse, cette déclaration témoigne aussi, par sa



Nataliya Romanova

(Ukraine, GILD)
Présidente de la Chambre des régions du Congrès



« Il faut renforcer le rôle des régions sur le plan institutionnel »

A votre avis, quels sont les principaux dangers de la crise économique ?

N. Romanova: Ces derniers mois, nous avons tous vu les problèmes auxquels se heurtent les régions. Je pense en particulier aux difficultés qu'elles rencontrent pour garantir les services sociaux et aux risques de clivage entre les régions elles-mêmes. En outre, les inégalités croissantes entre zones urbaines et zones rurales, ainsi qu'entre régions centrales et régions périphériques, constituent un problème persistant pour l'ensemble du continent. Sur le plan économique, la situation est préoccupante. Les petites et moyennes entreprises, qui sont la richesse de l'Europe, connaissent de graves

difficultés : les investissements locaux ont diminué et, dans de nombreux pays d'Europe, les barrières érigées par les pactes de stabilité interne empêchent l'injection de capitaux supplémentaires. Enfin et surtout, la crise économique déclenche des sentiments de peur et d'inquiétude et génère de l'instabilité sociale. Cela affaiblit le principe fondamental de solidarité dans toute l'Europe et, dans certains pays, cela exacerbe les tendances existantes à la sécession.

Le Congrès a tenu plusieurs débats sur ces questions. Quelles initiatives suggérez-vous ?

N. Romanova: Au Congrès, nous pensons que nos priorités devraient être d'augmenter les investissements en particulier dans l'économie verte, de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, mais aussi d'accroître la participation des citoyens, de garantir la transparence, de lutter contre la corruption, de simplifier la bureaucratie et de soutenir la coopération transfrontalière et interrégionale. Nous proposons aussi d'instaurer des moratoires aux pactes de stabilité interne, de simplifier le recours au financement par l'Union européenne et de promouvoir le recours aux « pactes de subsidiarité verticale » pour favoriser les investissements locaux. Nous suggérons que les petites et moyennes entreprises nouent des liens les unes avec les autres de manière plus intensive au niveau régional. Au cours de sa 26e session, le Congrès a tenu un débat sur l'emploi des jeunes par l'éducation et la formation. Mais, au-delà des aspects économiques, il faudrait aussi renforcer le rôle des régions en Europe sur le plan institutionnel. Nous devons rechercher le meilleur moyen de répartir les pouvoirs entre les différents niveaux - européen, national, régional et local - en tenant dûment compte du principe de subsidiarité.

forme, de l'engagement du Congrès à travailler toujours plus étroitement avec les autres organes du Conseil de l'Europe.

Ces débats sont venus enrichir le projet de rapport que prépare Marie-Madeleine Mialot Muller (France, SOC) sur la régionalisation et ont souligné le besoin de respecter l'autonomie régionale et le principe de subsidiarité, l'intérêt du concept de « statut particulier » pour apaiser les conflits régionaux, ainsi que l'initiative du Comité des Régions visant

à élaborer une Charte de la gouvernance multi-niveaux.

Face aux répercussions de la crise économique, le Congrès a aussi rappelé à plusieurs reprises que ses propres ressources financières limitées « ne lui permettent pas de concrétiser pleinement son potentiel » et s'inquiète de « toute restriction budgétaire supplémentaire qui mettrait ses travaux en danger et compromettrait sa capacité unique à promouvoir la démocratie locale et régionale en Europe ».

Un suivi exigeant de la démocratie locale et régionale

Constituant l'une des activités majeures du Congrès, les visites de suivi de la démocratie locale et régionale en Europe se prolongent désormais par la poursuite du dialogue politique avec les autorités des Etats concernés. En 2013, trois visites de post-suivi ont été effectuées en Bosnie-Herzégovine, au Portugal et Azerbaïdjan et, par ailleurs, une mission d'enquête a été menée en Géorgie.

Le Congrès a pour objectif de se rendre en viron une fois tous les cinq ans dans chaque Etat membre. Afin de rendre son monitoring toujours plus performant, il a précisé ses procédures de visites, y compris leur déroulement chronologique, et a établi un nouveau code de conduite pour ses délégations. En plus des autorités politiques et administratives en charge des politiques locales et régionales et des élus locaux et régionaux, celles-ci s'entretiennent désormais aussi avec les ombudsmen nationaux, régionaux ou locaux.

Le Congrès a effectué en 2013, 8 visites de suivi : Espagne, Ukraine, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Belgique et Arménie, dont 2 ont fait l'objet de rapports débattus en 2013 : l'Irlande et l'Ukraine.

De plus, le Congrès a débattu et adopté des recommandations sur le suivi de la démocratie locale et régionale en Albanie, en Espagne, en Géorgie ainsi qu'en Italie, au Danemark et en Hongrie. Les visites réalisées en Arménie, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni feront, quant à elles, l'objet de rapports en 2014. En outre,

des visites de post-suivi se sont déroulées en Bosnie-Herzégovine, et au Portugal. Enfin, le Congrès a pu, lors d'une rencontre avec le ministre adjoint de la justice azéri, marquer un pas important dans la préparation d'un processus de post-monitoring en Azerbaïdjan.

Géorgie : une visite complétée par une mission d'enquête

Le rapport et la recommandation sur la Géorgie relèvent les effets positifs de la réforme de l'administration locale et du développement régional dans ce pays.

« Le rapport du Congrès fournit une base supplémentaire au programme de réformes que nous mettons en œuvre actuellement et j'espère que le Congrès et, plus généralement, le Conseil de l'Europe continueront de nous apporter leur soutien en la matière. »

Fergus O'Dowd, Secrétaire d'Etat irlandais, 25e Session du Congrès.

Ils saluent les progrès effectués pour renforcer la capacité financière des autorités locales, même si celle-ci reste

encore trop limitée. Ils mettent en avant les insuffisances des contrôles administratifs des finances et déplorent en particulier les pressions dont ont été victimes certains élus locaux de la part du gouvernement, portant atteinte à l'indépendance de la démocratie locale. Ces pressions ont d'ailleurs amené le Congrès, suite à une plainte déposée à ce sujet par l'association des pouvoirs locaux géorgiens, à organiser une mission d'enquête à Tbilissi en février 2013. Le Congrès a conclu, le 18 mars, à la violation par la Géorgie des articles 3, 6 et 7 paragraphe 1 de la Charte.

Evolution de la démocratie locale à travers l'Europe

L'Espagne respecte globalement les dispositions de la Charte, et l'a d'ailleurs incorporée dans son droit national, s'est félicité le Congrès en adoptant la recommandation faisant suite à la visite de suivi effectuée dans ce pays. Mais il a relevé toutefois un certain nombre de chevauchements de compétences entre les différents niveaux de gouvernance. Cette

situation entraîne une perte de ressources financières pour les collectivités territoriales. L'autonomie budgétaire des municipalités doit être renforcée, a estimé le Congrès en relevant que certaines compétences ont été transférées aux municipalités sans compensations financières, ce qui les fait dépendre encore plus des transferts de l'Etat et des régions. Le

Congrès a également invité l'Espagne à signer et ratifier le protocole additionnel à la Charte sur le droit de participer aux



Au cours d'une visite de suivi en Ukraine, les 22 et 23 avril 2013, la délégation du Congrès a rencontré le ministre du Développement régional, de la Construction et du Logement, Hennady Temnyk (4ème à partir de la gauche).

Guide pratique à l'usage des membres



Le Congrès a produit un guide pratique de poche à l'usage de ses membres pour les missions de suivi.

- Il rappelle de façon concise les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et du suivi effectué par le Congrès ainsi que le déroulement concret des missions de suivi.
- Ce guide offre aussi un rappel des engagements des membres du Congrès en charge du suivi en indiquant les choses à faire, et ne pas faire sur le terrain.
- Un guide similaire a aussi été élaboré pour les membres effectuant des missions d'observation des élections.
- Par ailleurs, la collection de poche du texte de la Charte européenne de l'autonomie locale se développe. 13 versions linguistiques sont désormais disponibles.

affaires des collectivités locales, comme il le fait systématiquement à l'issue de ses visites dans les pays n'ayant pas encore signé ou ratifié ce Protocole additionnel.

L'Italie a, quant à elle, inscrit le principe de l'autonomie locale dans sa constitution, mais le droit des collectivités locales à gérer sous leur propre responsabilité une part importante des affaires publiques n'est pas toujours respecté. Dans les textes adoptés, le Congrès s'inquiète des conséquences de l'austérité financière pour le financement des collectivités locales, dont certaines responsabilités ont été transférées à des consortiums indépendants. Il a déploré les réductions d'effectifs et les restrictions financières arbitraires, de même que la suppression des élections directes des responsables provinciaux. Il a encouragé par ailleurs l'Italie à mener à son terme la réforme sur le fédéralisme budgétaire.

Bénéficiant d'un programme de coopération du Congrès pour renforcer sa démocratie locale et régionale, l'Albanie a adopté une stratégie de décentralisation et mené un certain nombre de réformes dans ce sens. Mais ses collectivités locales



Pascal Mangin (France, PPE/CCE) et Marc Cools (Belgique, GILD), rapporteurs du Congrès pour l'Ukraine (2ème et 3ème à partir de la gauche) .

souffrent d'un manque de ressources qui aggrave leur dépendance vis-à-vis de l'Etat. Surtout, les autorités locales sont profondément divisées et s'affrontent sur la scène politique au lieu de parler d'une seule voix face à l'échelon central. Le Congrès a déploré cette situation, tout en relevant aussi la faiblesse du niveau régional dans la structure politique du pays.

Concernant l'Irlande, le Congrès s'est réjoui des réformes substantielles qui ont permis à ce pays, longtemps très centralisé, de corriger la situation grâce à un ambitieux programme d'action. Toutefois, l'autonomie locale et régionale reste faible, fortement contrôlée par le pouvoir central et insuffisamment garantie par la Constitution. Les compétences politiques et financières des collectivités territoriales sont encore très limitées, en dépit de ce que prévoit le programme d'action, dont la mise en place n'est pas encore achevée.

Des situations diverses selon les pays

Le Danemark fait partie des pays disposant d'une « véritable culture de la Charte », a estimé le Congrès qui a adopté un rapport positif sur la

démocratie locale danoise. Les bonnes pratiques qui en assurent la garantie pourraient, selon le Congrès, servir d'exemples à d'autres pays, y compris lors de la mise en place de réformes : ainsi par exemple, de nombreuses communes ont été récemment fusionnées, mais dans le respect des procédures de consultation et de concertation associant toutes les parties concernées. Seul bémol relevé par le Congrès, l'imprécision de certaines compétences et la répartition inéquitable des charges financières entre les différents échelons de gouvernance mériterait d'être corrigée pour un fonctionnement plus harmonieux des différents échelons.

Le Congrès a salué les initiatives positives prises par le gouvernement ukrainien en vue d'une réforme territoriale d'envergure, en particulier le processus de consultation des autorités locales mis en place dans le cadre de cette réforme. Il a cependant, regretté que malgré des déclarations d'intention fortes formulées au plus haut niveau de l'Etat pour sa mise en place, celle-ci n'avance pas au rythme souhaité. Le Congrès a recommandé aux autorités ukrainiennes de réviser leur législation afin de supprimer les restrictions opérées

sur les compétences des collectivités locales et de les doter d'une plus grande autonomie financière. En outre, il a noté que les postes de maire étaient vacants dans plusieurs grandes villes, y compris dans la capitale Kyiv. Des élections municipales devraient y être organisées dans des délais aussi brefs que possible.

Enfin, si le Congrès a salué la ratification par la Hongrie du Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, en juin 2010, il a regretté que cette mesure positive ait été reléguée au second plan par les récentes réformes qui ont engendré une détérioration du cadre législatif de la démocratie locale et régionale dans le pays. Il a relevé le manque de consultation du niveau local par le niveau national, ainsi que le manque de moyens alloués aux collectivités territoriales. Celles-ci devraient, de plus, bénéficier de voies de recours pour protéger, face à l'échelon central, les droits que leur a alloués la Charte.



Pour plus d'information, flashez le QR Code avec votre smartphone

Observation des élections:

Un nouveau code de conduite pour plus d'efficacité

En 2013, le Congrès a observé les élections municipales organisées le 24 mars dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine », ainsi que celles tenues le 5 mai pour choisir les membres du conseil municipal d'Erevan, en Arménie. De plus, le Congrès a affiné ses règles et procédures relatives à l'observation d'élections locales, conçu un guide pratique pour les observateurs et s'est doté d'un porte-parole thématique sur ce sujet.

Jos Wielen (Pays-Bas, PPE/CCE), maire de Katwijk, une commune des Pays-Bas, a été élu porte-parole du Congrès sur l'observation des élections, locales et régionales en septembre 2013. La Suisse Pearl Pedergrana (SOC) est sa suppléante. En octobre, le Congrès a adopté de nouvelles règles pour l'organisation pratique des missions d'observation. Celles-ci portent sur la composition des délégations et élargit l'observation non plus à la seule journée du scrutin, mais inclut un examen du pays et de ses structures juridiques, politiques et médiatiques. Les règles affinées sont complétées par un code de conduite pour les observateurs. Il précise ce que doit être leur attitude pendant la mission et définit clairement leurs tâches et leurs compétences, que le Congrès soit ou non le seul observateur international du scrutin. Un guide pratique de l'observation d'élections, résumant « ce qu'il faut faire » et « ce qu'il ne faut pas faire » a été élaboré. De plus, à l'issue des élections, une procédure de post-suivi des observations peut être mise en place à la demande conjointe du Congrès et du pays concerné. Comme pour le post-suivi de la démocratie locale, l'objectif est de nouer un dialogue politique avec l'Etat concerné, afin d'y traduire



Le Rapporteur du Congrès Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD), présente les conclusions préliminaires suite à l'observation des élections municipales à Erevan, en Arménie, le 5 mai 2013.

concrètement les recommandations émises par le Congrès au lendemain de l'élection et de définir des priorités et un calendrier.

Organiser des scrutins démocratiques : progrès et défis ?

Lors de sa session de mars 2013, le Congrès a débattu et adopté les recommandations rédigées à l'issue des élections locales partielles en Arménie, les 9 et 23 septembre 2012, ainsi qu'au lendemain

des élections locales du 7 octobre 2012 en Bosnie-Herzégovine.

Si les élections en Arménie se sont mieux déroulées que lors des scrutins précédents, les observateurs ont formulé des remarques sur la représentation des femmes aux fonctions électives, sur la formation des présidents de commissions électorales, jugées trop faibles, et sur le manque de contrôle de la présence des représentants des partis dans les bureaux de vote. Ils ont préconisé une vigilance

« Le Congrès est prêt à entamer un dialogue suite à l'observation d'élections avec les autorités nationales et les acteurs du processus électoral. »

Résolution 353 REV (2013).

accrue quant au vote par représentation et à l'assistance portée aux personnes âgées et mal voyantes. Les personnes handicapées devraient aussi avoir la possibilité d'accéder aux bureaux de vote.

Les élections en Bosnie-Herzégovine se sont globalement bien déroulées, en dépit d'un certain manque de professionnalisme des commissions électorales et d'une présence excessive des partis politiques dans ces dernières. Le Congrès a par ailleurs souhaité des éclaircissements sur la question de l'inscription des électeurs, par exemple l'autorisation accordée aux électeurs inscrits de voter dans une circonscription autre que la leur et celle des « primo-électeurs » et des « nouveaux résidents » de participer aux élections, même s'ils ne se sont pas enregistrés avant la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales. De plus, l'introduction d'un système de bulletins « sujets à caution » ou « non confirmés », à l'origine de l'incertitude quant au nombre de votants (et d'un regain de tensions ethniques dans certaines zones), a semé la confusion dans les rangs du personnel des bureaux de vote et soulevé des questions quant à la légitimité des résultats du scrutin.

Assurer l'égalité des chances et combattre les fraudes électorales

Lors de sa session d'octobre, le Congrès a adopté la recommandation portant sur les élections des membres de l'Avagani (Conseil municipal) de la ville d'Erevan, en Arménie. Organisées dans un climat moins partisan que les scrutins précédents, les élections étaient bien préparées, en suivant les règles du nouveau code électoral arménien, mais aussi les recommandations du Congrès émises à l'issue d'élections antérieures. Toutefois, la délégation du Congrès a relevé un nombre très élevé d'observateurs nationaux dans les bureaux de vote et une utilisation systématique, voire exagérée, des appareils photos et des caméras par les partis politiques et les médias dans tous les bureaux. De plus, l'omniprésence des téléphones portables, lors des votes et des dépouillements, laisse soupçonner des pratiques contraires aux processus électoraux : le recours à tous ces équipements devrait être limité, estime le Congrès, qui appelle l'Arménie à combattre plus sévèrement les fraudes électorales et à mettre en œuvre les dispositions applicables du Code pénal, notamment en ce qui concerne les incitations financières et l'exercice des droits de vote.

Adoptée le 30 octobre également, la recommandation concernant les élections



Jos Wielen

(Pays-Bas, PPE/CCE)
porte-parole thématique
du Congrès pour
l'observation des élections



« L'observation des élections, une expérience unique »

Vous avez été nommé porte-parole thématique du Congrès pour l'observation des élections locales et régionales. Quels sont vos objectifs et vos attributions ?

J. Wielen: L'objectif général est d'accroître l'efficacité des activités du Congrès dans le domaine de l'observation des élections. Au cours des 25 dernières années, le Congrès a effectué plus d'une centaine de missions et acquis une immense expérience qui mérite d'être partagée. Plus particulièrement, je m'efforce d'encourager la complémentarité avec les autres acteurs qui jouent un

rôle en matière électorale, par exemple l'Union européenne ou le BIDDH de l'OSCE, et je représente le Congrès à des occasions bien précises, par exemple aux réunions du Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise.

Quelle est la spécificité des missions du Congrès ?

J. Wielen: Nos missions d'observation concernent uniquement les élections aux niveaux local et régional dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Il n'y a pas de chevauchement avec le travail accompli par l'Assemblée parlementaire. Les délégations du Congrès sont composées d'élus locaux et régionaux des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Notre travail constitue un exercice d'évaluation non seulement technique mais aussi politique que nous appelons « observation d'égal à égal ». Nous ne voulons pas donner de leçons aux Etats membres ; nous concevons l'observation des élections comme un exercice réciproque destiné à permettre aux Etats d'apprendre les uns des autres.

Comment évaluez-vous l'image de l'observation internationale des élections ?

J. Wielen: Je suis conscient de la responsabilité qui incombe aux observateurs internationaux s'agissant de garantir des élections véritablement démocratiques. L'observation des élections est en mesure de renforcer l'intégrité du déroulement des élections, en mettant en lumière les irrégularités et les fraudes et en formulant des recommandations pour améliorer les procédures. Il faut pour cela des observateurs qui soient bien informés, dévoués, intègres et impartiaux. Le Congrès veille attentivement à la formation régulière de ses observateurs et il a adopté tout récemment des règles révisées ainsi qu'un nouveau guide pratique pour l'observation des élections.

municipales dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine » a souligné la bonne organisation de ces dernières et le caractère actif et concurrentiel de la campagne qui les a précédées. Il n'en reste pas moins que la couverture médiatique a manqué d'impartialité et que tous les candidats n'ont pas bénéficié de conditions équitables dans ce domaine, les partisans du gouvernement étant clairement avantagés. Les listes électorales manquaient parfois de précision, et certains électeurs ne connaissaient pas

l'adresse de leur bureau de vote. En outre, le personnel des bureaux de vote n'était pas assez sensibilisé au respect du secret et à la prévention du vote familial ou en groupe. Enfin, les observateurs ont estimé que les procédures de vérification et de plaintes pour irrégularité mériteraient d'être perfectionnées.



Pour plus d'information, flashez le QR Code avec votre smartphone

Post-suivi et post-observation des élections :

Agir pour une meilleure mise en œuvre des recommandations



Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a effectué une visite de suivi en Bosnie-Herzégovine le 10 et le 11 décembre 2013.

Lancées en 2012 par le Congrès afin d'assurer la poursuite du dialogue politique avec les autorités nationales des Etats membres, et une meilleure application de ses recommandations, les visites de post-suivi font désormais l'objet d'un règlement qui

permet d'encadrer le dialogue avec les Etats membres.

La phase de post-suivi a lieu après l'adoption d'une recommandation par le Congrès et s'instaure dans le cadre de rencontres avec les autorités nationales des pays qui le souhaitent pour définir avec elles un calendrier pour la mise en œuvre des recommandations adoptées. Le 30 octobre, le Congrès a adopté un règlement sur le déroulement de ce post-suivi. Celui-ci

peut concerner aussi bien le suivi de la démocratie locale que l'observation des élections, dont les procédures ont par ailleurs été réactualisées.

Le post-suivi est décidé conjointement par le Congrès et les autorités de l'Etat visité ou observé. Il se déroule selon une procédure en cinq phases. Il débute par un échange de vues avec le Représentant permanent de l'Etat concerné auprès du Conseil de l'Europe, et se poursuit par un échange politique avec les autorités

nationales et d'autres acteurs concernés, afin d'identifier les priorités contenues dans la recommandation adoptée. Le Congrès élabore, en coopération avec les autorités nationales, une feuille de route qui peut également servir de base, s'il y a lieu, à la mise en place d'un plan d'action ou d'un programme d'assistance, en coopération avec les autres services concernés du Conseil de l'Europe.

Une visite de post-suivi a eu lieu le 6 septembre 2013 au Portugal, lors de laquelle les rapporteurs du Congrès ont rencontré le Secrétaire d'Etat portugais de l'administration locale et les représentants de l'Association des municipalités portugaises, afin de préparer la mise en place des mesures préconisées par le Congrès pour renforcer la démocratie locale et régionale. De même, les 10 et 11 décembre 2013, les rapporteurs du Congrès sur la Bosnie-Herzégovine ont rencontré, à Sarajevo, des représentants des entités constituant ce pays pour y préparer la feuille de route qui permettra la mise en œuvre des recommandations du Congrès.

Le Congrès a aussi entamé une procédure de post-suivi de la démocratie locale et régionale en Ukraine à la suite de l'adoption, en octobre 2013, de la recommandation sur la démocratie locale et régionale en Ukraine. Les rapporteurs ont présenté les recommandations aux autorités ukrainiennes à l'occasion d'une réunion à haut niveau qui s'est tenue en décembre 2013. L'évolution de ce dossier devra se faire en relation avec les changements politiques en cours.

Enfin, à l'occasion de la première réunion de la Commission de suivi de 2014, les autorités géorgiennes ont marqué leur volonté de poursuivre le dialogue politique avec le Congrès dans le cadre de la procédure de post de suivi.



Lars O. Molin

(Suède, PPE/CCE)
président de la
commission de suivi
du Congrès



« Le Congrès a désormais une base solide pour évaluer la démocratie locale et régionale et observer les élections »

En octobre 2013, le Congrès a adopté de nouvelles règles concernant ses procédures de suivi. Quels sont les principaux changements ?

L.O. Molin: Les trois textes révisés contiennent un nouvel ensemble de résolutions sur le suivi, l'observation d'élections et le post-suivi/post-observation d'élections. L'objectif est de mettre en commun nos forces pour renforcer davantage l'impact et l'efficacité des activités du Congrès dans ces domaines. La résolution sur

l'observation des élections locales et régionales contenait déjà un code de conduite, ce qui n'était pas le cas de la résolution sur le suivi. Un code de bonne conduite a été dûment conçu à la suite d'un séminaire de formation, tenu en 2012, sur les activités de suivi. Ce code de conduite fait désormais partie intégrante de la Résolution 307 révisée et contient un diagramme donnant une vue d'ensemble claire de la procédure.

Nous voulons obtenir une meilleure synchronisation entre le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et l'observation des élections locales et régionales dans les États membres du Conseil de l'Europe, du fait que ces activités aboutissent à des recommandations concrètes adressées à un pays spécifique.

Comment seront organisées les activités de post-suivi et de post-observation ?

L.O. Molin: Ces textes forment le socle de notre dialogue politique – ce que nous appelons le « post-suivi » – avec les autorités et avec d'autres parties prenantes dans un pays donné. Le post-suivi du Congrès ne consiste pas en la simple rédaction d'un rapport supplémentaire : il porte sur des questions concrètes soulevées lors des missions de suivi et d'observation d'élections, qui font l'objet d'échanges avec nos partenaires, dans un esprit d'ouverture, pendant les réunions de travail organisées à plusieurs étapes du processus. Ce processus a pour but l'établissement d'un véritable partenariat propice à l'accomplissement de progrès visibles en matière de démocratie et de droits de l'homme au niveau local. C'est dans cet esprit que nous envisageons le dialogue politique actuel avec des pays tels que l'Ukraine, la Géorgie ou la Bosnie-Herzégovine et le Portugal, ce qui offre un exemple très positif de coopération fructueuse avec les autorités.

« Le dialogue politique du Congrès avec les autorités nationales devrait se poursuivre après l'adoption d'une recommandation, sous la forme d'un dialogue post-suivi ; celui-ci permettrait de discuter – avec les autorités – d'une feuille de route destinée à améliorer la démocratie locale et régionale conformément aux recommandations adressées aux autorités nationales par le Comité des Ministres. »

Le Congrès, la voix des collectivités auprès des Etats membres

Le dialogue continu entre le Congrès et les Etats membres du Conseil de l'Europe permet de partager les préoccupations des collectivités locales et régionales avec les gouvernements et d'œuvrer pour une bonne gouvernance à tous les niveaux.

Le Congrès présente, plusieurs fois par an, les temps forts de son actualité au Comité des Ministres. En outre, le président et le Secrétaire Général du Congrès tiennent des échanges de vues réguliers avec les représentants des gouvernements des 47 Etats membres. Le Congrès organise également des manifestations conjointes sur les thématiques liées à la démocratie locale et régionale dans les Etats qui assurent la présidence du Comité des Ministres. Par ailleurs, les ministres en charge des collectivités territoriales des Etats assurant cette présidence semestrielle sont invités à tenir des échanges de vues avec les membres du Congrès lors des sessions plénières. Ainsi, les ministres andorran et arménien se sont adressés aux sessions de mars et octobre 2013. La qualité de la démocratie et de la gouvernance au niveau local faisait partie des priorités des présidences andorrane (novembre 2012 - mai 2013) et arménienne (mai - novembre 2013). L'Autriche, qui a succédé à l'Arménie le 14 novembre, a inscrit, elle aussi, cet objectif dans les priorités de sa présidence.

Une coopération étroite avec la Présidence arménienne

Le Congrès a contribué à plusieurs manifestations organisées à Erevan



Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent un bilan de ses activités aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

dans le cadre de la présidence arménienne du Comité des Ministres, notamment le 19 juin lors d'une conférence pour promouvoir la démocratie participative au niveau local, thème qui fait partie des priorités actuelles du Congrès. Le Congrès et les autorités arméniennes estiment en effet indispensable d'accroître le niveau de participation

des citoyens aux processus décisionnels locaux et régionaux.

Le 2 septembre, le Congrès, par la voix de son vice-président, John Warmisham (Royaume-Uni, SOC) a rappelé, lors d'une rencontre sur la dimension religieuse du dialogue interculturel, la place des collectivités locales pour garantir les libertés

religieuses. Les villes jouent un rôle essentiel dans le dialogue entre les différentes confessions et entre croyants et non croyants.

Enfin, le 11 octobre, le Congrès et la présidence arménienne ont organisé une Conférence internationale des villes capitales des Etats membres, qui s'est penchée sur les moyens de « rendre les métropoles plus conviviales ». Pour John Warmisham, qui a représenté le Congrès, les défis sont à la fois politiques et pratiques. Il s'agit d'une part d'encourager

« Le Congrès se félicite de voir que la qualité de la démocratie et de la gouvernance au niveau local figure à l'ordre du jour des priorités de la présidence autrichienne, après celles de l'Andorre et de l'Arménie. »

Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux – 14 novembre 2013.



le Président Van Staa s'est entretenu, le 22 janvier, avec le Président géorgien Mikheil Saakachvili, lors d'une rencontre au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Ils ont évoqué notamment les allégations de pressions exercées sur des élus locaux pour lesquelles le Congrès a organisé une mission de post-suivi en Géorgie. Par ailleurs, le Secrétaire Général du Congrès, Andreas Kiefer, a effectué les 3 et 4 octobre une visite officielle à Tirana pour établir de nouveaux contacts avec des représentants du gouvernement et du parlement et promouvoir le programme de coopération que le Congrès met en œuvre en Albanie.

Les sessions du Congrès donnent également à tous ses membres l'opportunité de dialoguer avec les gouvernements. Ainsi, le 21 mars, la présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, Valentina Matvienko, a présenté l'état de la démocratie locale et régionale dans son pays tout en saluant le professionnalisme du suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale par le Congrès. En octobre, le Secrétaire parlementaire chargé des collectivités locales à Malte, José Herrera, le ministre roumain du développement régional et de l'administration publique, Liviu Nicolae Dragnea, et le Secrétaire d'Etat irlandais Fergus O'Dowd ont détaillé les projets de leurs pays pour la démocratie locale devant le Congrès en session.

Le Congrès mise sur ces échanges réguliers pour relayer auprès des gouvernements les préoccupations des collectivités territoriales européennes et contribuer à la mise en œuvre d'une gouvernance qui prennent en compte tous les niveaux : local, régional et national.



Pour plus d'information, flashez le QR Code avec votre smartphone

l'innovation et la qualité dans les services publics, depuis la prévention de la criminalité jusqu'à la promotion des technologies « vertes », et, d'autre part, d'y améliorer la gouvernance et la participation des citoyens. Les villes capitales, qui sont souvent les plus grandes villes de leur pays, sont confrontées à une urbanisation croissante et font face à des responsabilités particulières qui justifient qu'elles disposent des compétences et de la capacité institutionnelle nécessaires à leurs tâches, a-t-il rappelé en soulignant qu'une meilleure gouvernance améliore la qualité de vie

dans les métropoles. La ville de Sarajevo a proposé d'accueillir la prochaine Conférence des villes capitales dans le cadre de la présidence du Comité des Ministres par la Bosnie-Herzégovine, en 2015.

Des visites présidentielles et ministérielles

Les dirigeants du Congrès rencontrent régulièrement les gouvernements des pays membres, notamment ceux avec lesquels ils sont liés par des programmes ou des plans d'actions particuliers. Ainsi,

Forum Mondial de la démocratie :

Vers une « e-démocratie » locale

Le deuxième Forum Mondial de la Démocratie, consacré aux moyens de « connecter les institutions avec les citoyens à l'ère du numérique » s'est déroulé au Conseil de l'Europe à Strasbourg les 28 et 29 novembre 2013. Le Congrès s'y est fortement impliqué, en parrainant directement 4 de ses 21 « laboratoires », et en intervenant dans plusieurs ateliers correspondant à ses domaines d'action.

Les contributions du Congrès se sont articulées autour des thèmes suivants : « Alternatives à la démocratie représentative », « Vers une démocratie 2.0 » et « Gouverner avec les citoyens ». Tracey Simpson-Laing (Royaume-Uni, SOC), Conseillère de la Ville de York et membre du Congrès, est intervenue dans le LAB sur « Pétition en ligne et campagne » et Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès, a modéré le LAB sur « Agora virtuelle ». Andris Jaunslēinis (Lettonie, GLD), conseiller municipal de Ventspils et chef de la délégation lettone auprès du Congrès, est intervenu dans le LAB sur « Budget participatif » qui visait à examiner comment l'élaboration participative du budget peut développer positivement le dialogue et la confiance entre les citoyens et les autorités. En outre, les rapporteurs du LAB sur « Placer votre argent là où se trouve votre cœur », du LAB sur « La démocratie locale numérique » ainsi que du LAB sur « Agir contre le discours de haine » étaient respectivement Andrée Buchmann (France, SOC), Conseillère régionale d'Alsace et membre du Congrès, Clemens Lammerskitten (Allemagne, PPE/CCE), membre du Parlement de Basse-Saxe et vice-président du Congrès, et Nawel Rafik-Elmrini (France, SOC), adointe au Maire de Strasbourg et membre du Congrès.



Les contributions du Congrès au Forum Mondial de la Démocratie se sont articulées autour des thèmes: Alternatives à la démocratie représentative – Vers une démocratie 2.0 – Gouverner avec les citoyens.

L'internet, un outil pour impliquer les citoyens

Les laboratoires sur les budgets participatifs et sur le « crowdfunding » - financement participatif - ont présenté plusieurs initiatives menées en Europe et dans le monde, dans lesquelles les citoyens choisissent eux-mêmes des investissements publics à réaliser. Expression de la démocratie, ces budgets et financements ne sauraient pour

autant remplacer les impôts, a rappelé Andrée Buchmann (France, SOC), membre du Congrès, mais peuvent constituer un complément intéressant aux investissements décidés par des voies traditionnelles. Les pétitions en ligne, surtout lorsqu'elles émanent de citoyens ou d'organismes indépendants, constituent une autre forme de démocratie directe permise par le numérique, mais il importe de s'interroger sur leur légitimité et leur indépendance, ont relevé les intervenants.

Perspectives et limites du débat démocratique en ligne

Les villes et régions européennes sont de plus en plus nombreuses à se doter de plateformes en ligne pour dialoguer avec les citoyens sur des sujets concrets ou plus généraux. Les associations indépendantes ne sont pas en reste et le nombre de sites officiels ou privés proposant des échanges autour de la politique et de la vie locale augmente chaque jour, à l'image de



plusieurs initiatives britanniques, espagnoles, irlandaises et islandaises présentées lors des ateliers. Des petites sociétés informatiques proposent même aux collectivités locales des outils informatiques pour réaliser des sondages d'opinion ou des votes en ligne. Aujourd'hui, les citoyens de nombreuses villes du monde peuvent s'exprimer sur le fonctionnement de leurs autobus ou sur la prévention du tapage nocturne en utilisant simplement leur ordinateur ou leur smartphone.

E-democracy et participation active

« La créativité du peuple peut stimuler celle des gouvernants », relevait avec

« Dans le monde arabe comme en Europe, et partout ailleurs, les nouveaux outils de communication et d'échange sont indéniablement prometteurs. Il est important d'imaginer des mécanismes qui permettraient aux citoyens-internautes de participer réellement à la réflexion des dirigeants et à la prise de décision. »

Amin Maalouf, écrivain et membre de l'Académie française – 27 novembre 2013.

enthousiasme le fondateur d'une plateforme espagnole de démocratie virtuelle. Mais si Internet a « complété le droit de vote par le droit de proposition », l'avènement d'une « démocratie locale électronique » souffre encore de nombreuses insuffisances, ont montré les débats qui ont suivi les présentations. Bien que fortement connectés, les plus jeunes s'expriment moins que leurs aînés sur les politiques locales, ce qui peut biaiser les résultats des « consultations électroniques » qui doivent attirer tous les citoyens. De plus, l'« e-démocratie » est encore réservée aux personnes équipées d'ordinateurs, un problème réel dans les pays les plus pauvres, même si la généralisation des smartphones est en train de corriger cet état de fait. En outre, il importe de veiller à l'impartialité de sites abordant les questions de politique locale, et qui peuvent un jour être « récupérés » à des fins purement partisans ou peu démocratiques. Enfin, certaines questions purement locales ne se prêtent pas forcément à une consultation généralisée sur Internet, et

nécessiteront peut-être une identification des intervenants.

Clemens Lammerskiten (Allemagne, PPE/CCE), membre du Congrès et rapporteur du laboratoire sur démocratie locale numérique, s'est inquiété d'une multiplication incontrôlée de tous les sites de dialogue et de participation citoyenne sur internet, qui risque de trop fractionner les débats et, à terme, d'empêcher toute consultation d'envergure. Selon lui, la « démocratie locale numérique » constitue un complément à la démocratie locale traditionnelle mais ne la remplacera jamais. Plusieurs participants du Forum ont d'ailleurs souhaité que le Conseil de l'Europe établisse des lignes directrices et des méthodes dans le domaine de l'« e-démocratie », afin d'en favoriser un développement harmonieux et utile.



Pour plus d'information, flashez le QR Code avec votre smartphone

Démocratie locale en ligne : l'exemple islandais

En Islande, le site internet « Better Reykjavik » est une initiative privée, lancée en 2008. Ses fondateurs, Gunnar Grimsson et Robert Bjarnason, ont expliqué aux participants au LAB « AGORA VIRTUELLE » comment le site, né en pleine crise économique, a su renouveler le dialogue politique et permet aujourd'hui aux habitants de la capitale de s'exprimer sur tous les sujets touchant à la vie locale et à leur cadre de vie. La mairie de Reykjavik et les promoteurs du site s'approprient d'ailleurs à en dupliquer le principe dans plusieurs grandes villes des Balkans, afin d'y stimuler le dialogue politique au niveau local pour prendre en compte les vrais besoins et priorités des citoyens.



Application Smartphone du Congrès



INFO



NEWS



AGENDA



MEMBERS



L'application du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe permet de suivre ses activités en faveur du développement de la démocratie territoriale européenne.

Disponible en anglais et en français, l'application présente le fil d'actualité du Congrès, les données concernant les 636 membres du Congrès, les textes de référence en matière de démocratie locale et régionale, les textes adoptés par le Congrès, ainsi que des vidéos thématiques.

La version mobile ANDROÏD et la version mobile pour iPhone sont téléchargeables ci-dessous. Les versions tablettes seront disponibles sous peu.

TÉLÉCHARGEZ
pour Android



TÉLÉCHARGEZ
pour iPhone



La Media Box du Congrès

La Media Box est un studio mobile de ressources multimédia installé lors des sessions et des conférences importantes à proximité des lieux de réunion.

Il peut être utilisé par les membres du Congrès, certains interlocuteurs clés et les journalistes pour effectuer des interviews radio en direct et enregistrer des interviews web. Les enregistrements réalisés sur la MediaBox sont également diffusés sur le site web du Congrès et sur le compte YouTube du Conseil de l'Europe.



DVD Monitoring et observation des élections



Le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et l'observation des élections locales et régionales en Europe sont les activités centrales du Congrès.

Afin de mieux les faire connaître des membres du Congrès et des autres public-cibles, le Congrès a produit deux vidéos utilisées en particulier pour des sessions de formation et des conférences.

Par ailleurs un clip vidéo présentant de façon brève le Congrès et ses activités a été conçu. Il est utilisé en particulier dans le cadre d'événements organisés par le Congrès et se destine à un public large.

Les vidéos sont téléchargeables sur le site du Congrès www.coe.int/congress et disponibles au format DVD sur demande.

Le Congrès développe sa coopération avec les Etats membres

Le Congrès mène des programmes de coopération avec plusieurs Etats membres, afin d'y renforcer la démocratie locale et régionale. Des partenariats lui permettent de partager son expertise tout en bénéficiant de financements adaptés : la Suisse et le Danemark soutiennent les programmes menés en Albanie, en Arménie et en Ukraine.

Le projet du Conseil de l'Europe entrepris avec l'Albanie pour « renforcer les collectivités territoriales et la coopération entre les élus locaux et régionaux » a été officiellement lancé le 27 février 2013 à Tirana. Le Congrès y est chargé de favoriser la mise en place d'une plateforme de dialogue et de coopération entre les élus locaux et régionaux, les divisions entre ces derniers empêchant le dialogue politique et l'élaboration de projets concrets.

Faciliter les échanges entre élus albanais

Trois séminaires régionaux ont réuni des maires et des élus locaux et régionaux pour les sensibiliser à l'importance de renforcer leur coopération sur des questions d'intérêt commun. En septembre 2013, 50 maires et élus locaux et régionaux albanais ont participé, dans le cadre de la Foire Municipale internationale NEXPO, à Rijeka (Croatie), à un atelier sur la coopération entre les maires albanais comme outil pour développer l'autonomie locale. La première réunion de la plateforme commune, a été organisée le 18 décembre. En dépit des clivages politiques, le Congrès poursuit ses propositions d'action pour encourager le dialogue politique au niveau local et régional, et continue d'apporter son expertise aux réformes territoriales dans le pays.



Le projet du Conseil de l'Europe entrepris avec l'Albanie pour « renforcer les collectivités territoriales et la coopération entre les élus locaux et régionaux » a été officiellement lancé le 27 février 2013 à Tirana. Photo : Hôtel de ville de Tirana, Albanie.

Former les élus locaux arméniens

Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie inclut trois lignes d'actions en faveur des collectivités locales. Le Congrès y mène un projet

pour renforcer les capacités de leadership des élus locaux arméniens. Il s'agit, grâce notamment à des échanges entre pairs issus du Congrès, d'approfondir les connaissances des élus locaux arméniens sur l'autonomie locale et sur sa mise en

pratique. Le projet, lancé le 1er octobre 2013, aborde le rôle et les responsabilités des élus locaux, la participation citoyenne, l'éthique en politique et les compétences en communication publique, en financement, en gestion. Par ailleurs, des représentants du Congrès ont été associés aux échanges entre responsables ministériels de différents pays ayant procédé à des réformes territoriales et leurs homologues arméniens, en novembre à Erevan. Ils ont partagé leur expérience concrète, en



particulier de consultation des autorités locales. Un échange entre pairs, fondé sur le même principe, a eu lieu en Albanie quelques jours plus tard.

Le Plan d'action pour l'Ukraine

Le Congrès est associé au Plan d'action révisé du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine, à travers un programme

Des programmes de coopération ciblés



ALBANIA

Le Congrès met en œuvre la partie du projet du Conseil de l'Europe entrepris avec l'Albanie visant à établir une plateforme de dialogue et de coopération entre les élus locaux et régionaux.



ARMENIA

Le Congrès contribue au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie à travers un projet visant à renforcer les capacités de leadership des élus locaux arméniens.



UKRAINE

Le Congrès est associé au Plan d'action révisé du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine, à travers un programme destiné à renforcer les capacités des autorités locales et régionales.

destiné à renforcer les capacités des autorités locales et régionales. Ce programme comporte des activités « post-suivi » pour la mise en œuvre concrète de la Recommandation 348 du Congrès sur la démocratie locale et régionale en Ukraine : une première rencontre a été organisée le 11 novembre 2013 à Kyiv dont les résultats ont été présentés à Bruxelles quelques jours plus tard. D'autres développements dépendront de la résolution de la crise politique actuelle en Ukraine et le Plan d'action du Conseil de l'Europe sera actualisé en conséquence.

De nouveaux programmes de coopération

Le Conseil de l'Europe a adopté en novembre 2013 des plans d'actions pour la Géorgie et la République de Moldova. Deux nouveaux plans pour l'Azerbaïdjan et la Bosnie-Herzégovine sont actuellement en discussion avec les pays concernés. Ces plans incluent des contributions du Congrès, destinées à renforcer la qualité de la gouvernance et de la démocratie locale.

Enfin, le Congrès a proposé des activités pour développer la démocratie locale au Belarus, notamment à travers une

sensibilisation à la Charte européenne de l'autonomie locale. Il a également élaboré un projet destiné aux élus locaux du Kosovo. Par ailleurs, il poursuit sa coopération avec les autorités marocaines et tunisiennes pour favoriser la décentralisation et promouvoir la démocratie locale dans ces pays.

« La poursuite du dialogue et un climat positif de coopération entre toutes les collectivités locales sont essentiels pour la promotion de la démocratie locale en Albanie. »

Erwin Mohr (Autriche, PPE/CCE) - Réunions à Fieri, Elbasan et Lezha (Albanie), avril 2013.

Un plan d'action pour la coopération transfrontalière

Près d'une région d'Europe sur trois jouxte une région située dans un autre Etat, et de nombreux textes et traités européens encouragent la coopération transfrontalière. Pourtant, celle-ci reste encore entravée par de nombreuses barrières administratives, ainsi que par la coordination parfois insuffisante entre les organismes chargés de mettre en place des projets concrets de part et d'autre d'une même frontière.

Cruciale pour la construction européenne et présentant de nombreux avantages pour les citoyens – 40% des Européens vivent dans une région frontalière - la coopération transfrontalière doit dépasser les clivages hérités du passé pour se développer pleinement. Toutes ces raisons ont poussé le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à étudier la manière dont les nouveaux concepts de gouvernance européenne, et notamment la gouvernance multi-niveaux, peuvent faciliter cette coopération.

Des compétences pour les instances transfrontalières

Présenté le 30 octobre, un rapport préparé par Breda Pecan (Slovénie, SOC), recense les défis de la coopération transfrontalière. Parmi les principaux figurent la mise en place d'équivalences entre les systèmes politico-administratifs, les transferts de compétence et d'informations, les interactions entre les différents acteurs et bien sûr la recherche des actions transfrontalières les plus pertinentes, les plus rentables et les plus durables. Ce document préconise l'élaboration de plans de développement transfrontaliers intégrés, portant par exemple sur l'aménagement du territoire, le tourisme, les transports ou la planification hospitalière. Dans sa résolution adoptée à l'issue du



L' Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est un exemple de coopération transfrontalière rassemblant des communes de part et d'autre du Rhin, en France et en Allemagne. Photo : Passerelle des deux rives.

débat, le Congrès a estimé que les instances transfrontalières, dans le cadre de la subsidiarité, devraient avoir la possibilité de traiter directement les questions qui les concernent, sans avoir à faire intervenir les juridictions nationales. Intervenant lors de la conférence "Frontières et gouvernance" tenue le 3 décembre 2013 à Strasbourg, Mme Pecan a souligné « l'évolution majeure et positive de la coopération transfrontalière en Europe : autrefois axée sur des échanges informels, elle privilégie aujourd'hui des projets pratiques qui tiennent davantage de "plates-formes de coopération".

Agenda 2014-2017

Cette résolution, qui s'inspire entre autres d'une conférence organisée par le Congrès à Innsbruck (Autriche) en 2012, constitue la première étape d'un futur plan d'action pour la coopération transfrontalière, qui devrait voir le jour en 2017. D'ici là, le Congrès a décidé de réunir les principaux acteurs s'occupant de ces questions pour une conférence européenne en 2014. Il s'agira de mettre en commun leurs connaissances, de coordonner les recherches, la collecte des données et l'élaboration d'indicateurs, et de concevoir

des programmes de formation et de renforcement des capacités.

Le Congrès s'est félicité d'autre part de l'entrée en vigueur du protocole n°3 de la Convention-cadre sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, dite Convention de Madrid, qui permet la mise en place des Groupements Eurorégionaux de



Karl-Heinz Lambertz

(Belgique, R, SOC)
Président de la commission de la gouvernance



« Le Congrès approfondit ses travaux sur la coopération transfrontalière et interrégionale »

Pouvez-vous nous dire quelle est la différence entre « coopération interrégionale » et « coopération transfrontalière » ?

K.H. Lambertz: La coopération transfrontalière renvoie généralement à la coopération entre deux territoires ou plus, ayant une frontière en commun ; tandis que la coopération interrégionale relève d'une notion beaucoup plus vaste, que nous utilisons lorsqu'il s'agit de coopération entre des régions non adjacentes et se trouvant généralement, mais pas toujours, dans des pays

différents. En 2014, le Congrès adoptera une recommandation et une résolution sur la coopération interrégionale. Le rapport y afférent explique comment cette coopération s'est considérablement développée au cours des dernières années, tout en soulignant le manque persistant de visibilité et de coordination dans ce domaine.

La coopération interrégionale est un important moteur d'intégration européenne et de cohésion territoriale, qui couvre une large palette de sujets, tels que l'investissement dans la recherche et la technologie, les programmes d'échange et de formation, etc. Le Congrès s'est penché par le passé sur la coopération transfrontalière comme sur la coopération interrégionale. Nous nous employons actuellement à approfondir ces travaux afin de tenir compte des changements qui surviennent dans la société et des progrès technologiques, tout en continuant de veiller à ne pas répéter inutilement les efforts entre les organisations européennes qui œuvrent dans ce domaine et en mettant en commun les ressources.

À sa session d'octobre, le Congrès a adopté une résolution sur les perspectives de coopération transfrontalière efficace. Quelles sont les suites envisagées ?

K.H. Lambertz: La résolution note une tendance positive majeure depuis quelques années en matière de coopération transfrontalière en Europe : le passage de la priorité donnée aux échanges informels à des projets plus concrets. Nous avons constaté un nouvel élan de pragmatisme, qui pousse les divers acteurs concernés par les questions transfrontalières à rechercher activement des solutions concrètes à une diversité de problèmes locaux découlant de la mobilité croissante de nos citoyens.

On observe également un changement important dans la façon de voir les choses. Les frontières nationales sont de plus en plus perçues comme le périmètre de gisements de potentiels inexploités et de moins en moins comme des obstacles à la coopération. De plus, la crise financière concentre l'attention sur les atouts de la coopération transfrontalière, à l'heure où les pouvoirs locaux et régionaux cherchent à mettre en commun leurs ressources et à éviter les doublons dans les États voisins.

Nous envisageons la tenue d'une conférence des principaux acteurs européens en septembre 2014, comme première étape de l'élaboration d'un plan d'action visant la coordination de la recherche et des travaux dans ce domaine.

« La crise financière met en lumière le potentiel de la coopération transfrontalière pour les collectivités locales et régionales. »

Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD) - Assemblée générale de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE), 7 novembre 2013.

Coopération (GEC). Le Congrès appelle tous les États à signer et ratifier ce protocole, qui facilite la coopération des collectivités

territoriales et simplifie les procédures visant à la création d'organismes de coopération transfrontalière efficaces.

Semaine Européenne de la Démocratie Locale :

La citoyenneté active – voter, partager, participer

Lancée par le Congrès en 2007 et désormais bien ancrée dans les calendriers des collectivités locales, la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) s'est tenue cette année du 14 au 20 octobre 2013 sous le thème général de « La citoyenneté active : voter, partager, participer ».

La SEDL 2013 s'est déroulée dans près de 110 villes et collectivités territoriales européennes, dont 19 « villes 12 étoiles » qui ont obtenu ce statut en donnant une dimension particulièrement importante à la manifestation. Les villes participantes peuvent choisir librement leurs thèmes d'action pendant la SEDL, mais celles qui s'engagent en tant que « Villes 12 étoiles » consacrent au moins une activité au thème général de la Semaine.

Ainsi, de nombreuses villes et collectivités locales ont organisé des rencontres et des débats liés à la participation : Portsmouth (Royaume-Uni) a par exemple choisi de sensibiliser ses habitants à l'importance des votes aux scrutins locaux et de rechercher avec eux les causes de la désaffection du public pour la politique. La région d'Andalousie (Espagne) a organisé, quant à elle, des débats sur la politique européenne dans les lycées de ses principales villes. La ville polonaise de Katowice a organisé des jeux de rôle et des simulations sur le thème de la vie parlementaire dans ses écoles. D'autres villes ont lancé des concours d'affiches ou de vidéos, et de très nombreuses mairies ont largement ouvert leurs portes au public. Metz (France) et Trèves (Allemagne) ont mené des activités et des rencontres communes, là aussi pour promouvoir la participation citoyenne à la vie publique, par exemple dans le cadre de « cafés citoyens ».



La municipalité de Büyükçekmece, en tant que « Ville 12 étoiles », a organisé un Festival de la citoyenneté active « cerfs-volants » dans le cadre de l'édition 2013 de la SEDL.

Des initiatives pour les droits des citoyens

La ville de Dyonisos, l'une des trois villes 12 étoiles que compte la Grèce, a initié des débats et rencontres dans les 7 districts qui la composent, en invitant ses habitants à contribuer à la mise en œuvre d'une cité plus humaine, mais aussi à réfléchir sur l'identité culturelle, l'ouverture européenne et la participation des citoyens à la vie politique. Sundbyberg (Suède), a particulièrement centré ses actions pendant la SEDL sur les droits des enfants et la participation des jeunes à la vie locale, tandis que sa compatriote Falun lançait un « passeport de la démocratie » pour mieux sensibiliser ses citoyens. Enfin, Kairouan (Tunisie) et Arbaoua (Maroc) ont elles aussi participé à l'édition 2013 de la

Semaine, donnant ainsi à la Semaine une dimension extra-européenne pour la 2ème année consécutive.

La SEDL s'est associée cette année au « Mouvement contre le discours de haine » lancé par le Conseil de l'Europe, lequel organise une semaine d'action destinée à faire connaître la menace que ces discours de haine font peser sur la démocratie locale. DUBRAVKA SUICA (Croatie, PPE/CCE), vice présidente du Congrès et conseillère municipale de Dubrovnik, assure la coordination politique de la SEDL, et s'est félicitée, lors du lancement de la manifestation, de la variété des activités qui permettent de rapprocher les citoyens de tous âges des élus locaux.

Bilan et préparation de l'édition 2014

La réunion de coordination annuelle de la Semaine européenne de la démocratie locale a eu lieu à Paris, France, le 14 février 2014. Des représentants des « Villes 12 étoiles », d'associations de collectivités locales et régionales, ainsi que d'organisations européennes et internationales ont évalué l'édition 2013 et discuté du thème principal de l'édition 2014. Ils ont également partagé leurs expériences de terrain concernant la mise en œuvre de



la SEDL dans leurs collectivités. Lors de cette réunion, présidée par Dubravka Suica (Croatie, PPE/CCE) et Gaye Doganoglu (Turquie, PPE/CCE), coordinatrices politiques de la SEDL, des diplômes ont été remis aux « Villes 12 étoiles » pour leur fort engagement dans l'édition 2013. Le thème de l'édition 2014 sera lancé lors de la 26^{ème} Session du Congrès en mars 2014.

Cap sur la démocratie participative

La promotion de la participation citoyenne fait partie des priorités actuelles du Congrès et, au-delà de l'organisation de la SEDL, le Congrès a contribué à la tenue de plusieurs manifestations sur ce thème en 2013. Un séminaire du Conseil de l'Europe sur la participation des jeunes à la vie publique locale s'est tenu à Strasbourg en novembre, dans le cadre du projet « Enter ! » destiné à promouvoir l'accès de tous les jeunes aux droits sociaux. Le Congrès s'est aussi

« Pour bien fonctionner, la démocratie locale a besoin d'une citoyenneté active, qui dépend à la fois des citoyens et de leurs représentants élus. A cet égard, l'interaction entre les citoyens et les personnalités politiques locales joue un rôle essentiel ; chacun des partenaires doit apporter sa contribution. »

Dubravka Suica (Croatie, PPE/CCE), Coordonnatrice politique de la SEDL, Vice-Présidente du Congrès et membre du conseil municipal de Dubrovnik.

associé à la tenue de la conférence sur la démocratie participative au niveau local organisée en juin à Erevan dans le cadre de la présidence arménienne du Comité des Ministres. Plusieurs de ses membres se sont exprimés sur ces questions lors de conférences nationales ou européennes portant sur la promotion de la citoyenneté active ou abordant ce sujet, notamment à

Ludwigsburg (Allemagne), Krems (Autriche), Barcelone (Espagne) et Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), ainsi qu'à Rabat (Maroc) et Hammamet (Tunisie).



Pour plus d'information, flashez le QR Code avec votre smartphone

Trois profils pour participer à la SEDL

Collectivités partenaires

Les autorités locales et régionales qui s'engagent à mettre en œuvre des activités dans le cadre de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL), sans pour autant suivre tous les critères listés dans le statut de "VILLE 12 ETOILES" participent en tant que PARTENAIRE.



Villes 12 étoiles

Chaque municipalité peut prétendre au statut de "VILLE 12 ETOILES" dès lors qu'elle s'engage à remplir, pour la mise en œuvre de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL), les 5 critères requis :

- allouer un budget spécifique pour l'organisation d'événements dans le cadre de la SEDL
- mettre en œuvre une campagne de communication de la SEDL
- organiser des activités dans le cadre de la thématique "Citoyenneté active au niveau local - voter, partager, participer"
- mettre en œuvre des activités impliquant différentes catégories de citoyens, notamment les jeunes
- organiser un événement de dimension européenne

Associations

Les ASSOCIATIONS des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que les ONG et autres associations européennes et internationales sont invitées à participer à la SEDL et à encourager des initiatives au niveau des collectivités territoriales qu'elles couvrent.

Contact: democracy.week@coe.int – www.coe.int/demoweek

Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe :

Les villes et les régions contre la violence sexuelle envers les enfants

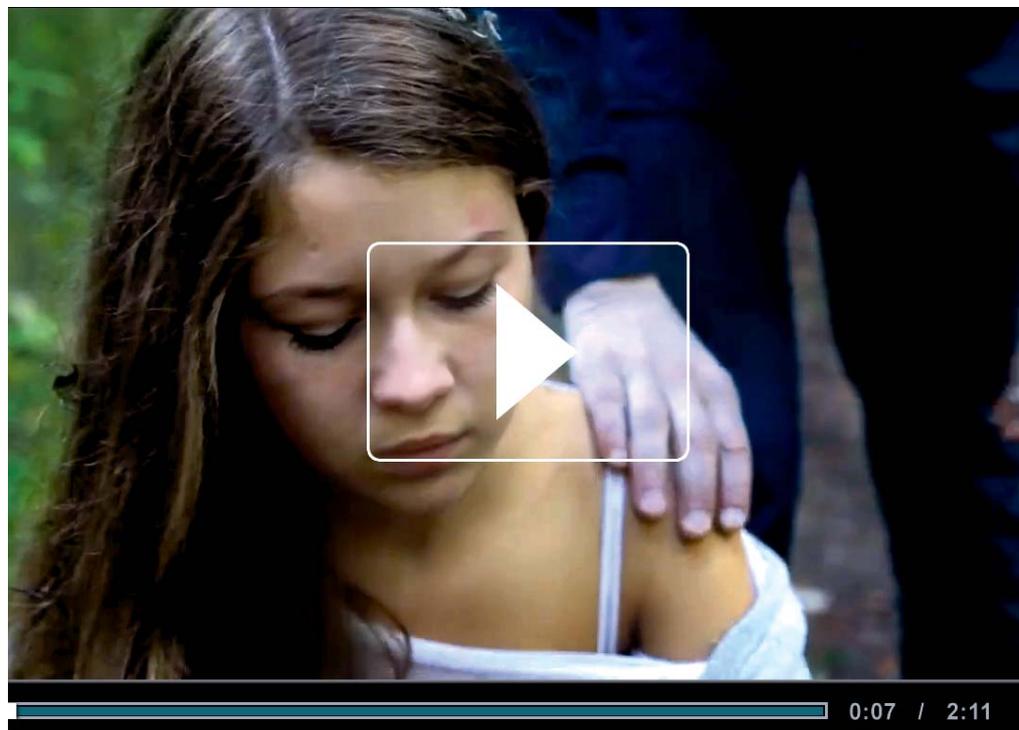
Plusieurs villes et régions européennes ont adhéré en 2013 au « Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants », qui permet au Congrès de traduire, aux niveaux local et régional, les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

Les services destinés à aider les victimes de violences et d'abus sexuels sont majoritairement fournis aux niveaux local et régional. C'est aussi à ces échelons que les mesures de prévention et de sensibilisation se révèlent le plus efficaces.

Partant de ce constat, le Congrès a conçu le « Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants » pour guider les collectivités à travers une liste de mesures politiques à réaliser aux niveaux local et régional. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe qui vise à promouvoir la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) et à donner aux enfants, aux familles et aux personnes s'occupant d'enfants les connaissances et les outils nécessaires pour prévenir et signaler la violence sexuelle à l'égard des enfants.

Un Pacte autour d'initiatives concrètes

Présenté en 2012, le Pacte invite les villes et les régions à se mobiliser autour des « quatre P » que sont la prévention, la protection, la poursuite et la participation.



“Le Lac” - Une vidéo de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), lancée le 14 novembre 2013, encourage les enfants qui subissent des abus sexuels à « briser le silence ».

Il propose par exemple de créer des structures d'accueil pluridisciplinaires, de faciliter l'accès aux services d'assistance, de sensibiliser les enfants dans les écoles et lieux d'accueil, de former les personnels territoriaux, d'organiser des débats et des réunions d'information, ou encore de coopérer avec les ONG et le secteur privé.

Afin de faciliter, au niveau européen, l'échange de bonnes pratiques, le Congrès a également développé une plateforme en ligne qui permet aux

collectivités territoriales participantes de partager leurs expériences et leurs initiatives dans ce domaine.

Mieux faire connaître le Pacte à travers l'Europe

Le porte-parole thématique du Congrès sur les enfants, Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC), a présenté le Pacte lors de plusieurs conférences et visites, en particulier aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et à Chypre. Ces visites avaient pour

« Tous les secteurs qui travaillent avec les enfants ou qui les accueillent doivent mettre en place un système de signalement garantissant une intervention rapide en cas de soupçons de mauvais traitements contre des enfants. »

Johan van de HOUT (Pays-Bas, SOC), porte-parole thématique du Congrès sur les enfants, réunion du Réseau des parlementaires de référence sur la campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, 13 novembre 2013.

objectif de sensibiliser les élus locaux et régionaux au Pacte et de le faire signer par leurs villes, comme l'a fait, entre autres, la municipalité de Liverpool (Royaume-Uni). Ces visites ont été l'occasion d'en savoir plus sur des initiatives visant à signaler ces abus sexuels et à briser le silence autour d'eux, telles que celles prises par la ville de Rotterdam (Pays-Bas).

Clemens Lammerskitten (Allemagne, PPE/CCE) a présenté le Pacte et la Campagne UN sur CINQ au président du Land de Berlin, ainsi que lors de la conférence de l'Assemblée Parlementaire tenue sur le bien-être des enfants et la mise en œuvre de la campagne UN sur CINQ, le 11 juin à Bakou, en Azerbaïdjan.

Le Congrès a appelé d'autres structures et réseaux, partenaires importants des collectivités dans cette lutte, à rejoindre la Campagne et le Pacte. Le Conseil de l'Europe a souligné la nécessité d'appliquer les mesures préconisées par le Pacte dans certains cadres plus spécifiques, notamment pour lutter contre la violence dans le sport et pour prévenir ces abus à l'encontre des enfants et jeunes en situation de handicap.



Pour plus d'information, flashez le QR Code avec votre smartphone

Pour une meilleure sensibilisation des droits de l'homme au niveau local



Michael O'Brien (Irlande, SOC) a présenté l'approche du Congrès concernant la lutte contre le racisme, l'intolérance et la xénophobie, lors d'une conférence organisée à Erevan (Arménie) le 21 octobre. A cette occasion, il a rappelé que « la lutte contre ces fléaux doit commencer dans les villes et régions, où la mise en place de mesures concrètes, incluant le dialogue, l'éducation et la communication interculturelles, est plus tangible qu'au niveau national ».

S'adressant aux participants à la Conférence Générale de la Coalition européenne des villes contre le racisme, réunie le 17 octobre à Nancy (France), Jon Hermans-Vloedveld (Pays-Bas, GILD), Porte-parole thématique du Congrès sur la participation des citoyens, a souligné que la lutte contre les discriminations fait partie des priorités du Congrès, et que ce combat passe par le dialogue interculturel, l'éducation et la communication.

Le Congrès a organisé, le 29 octobre, un débat en session sur l'extrémisme en politique au niveau local et régional, rendant notamment hommage aux efforts du maire d'Athènes (Grèce), Yiorgos Kaminis, pour contrer « par le droit et la solidarité » les provocations racistes du parti d'extrême droite Aube Dorée. A l'inverse de certains de ses collègues grecs qui tablent sur une disparition d'Aube dorée dès que la reprise économique améliorera la situation du pays, Yiorgos Kaminis redoute que ce parti ne s'y ancre durablement, surtout dans les quartiers défavorisés. En dépit du climat de violence engendré par cette situation, le maire d'Athènes ne croit pas à l'efficacité d'une interdiction d'un parti politique, mais estime indispensable de moderniser la législation sur les propos racistes, et d'apprendre l'histoire aux jeunes pour qu'ils ne répètent pas les erreurs du passé.

Représentant le Congrès à la conférence organisée le 3 décembre 2013, dans le cadre de la présidence autrichienne, à Graz (Autriche) sur « les droits de l'homme au niveau local », le Secrétaire Général du Congrès, Andreas Kiefer, y a rappelé le rôle primordial des collectivités locales et régionales pour créer sur leur territoire les conditions nécessaires à l'exercice et la mise en œuvre de ces droits. L'échelon local et régional constitue un espace dans lesquels ces droits s'exercent concrètement au quotidien. La connaissance et la mise en œuvre effective et naturelle des droits de l'homme à ce niveau de gouvernance est une condition sine qua non pour une démocratie locale de bonne qualité. Le Congrès prépare d'ailleurs, pour 2014, de nouveaux travaux sur la sensibilisation aux droits de l'homme au niveau local, notamment à travers des activités d'échange de bonnes pratiques au niveau local et régional comme il en existe beaucoup dans les collectivités territoriales européennes.

Inclusion des Roms :

Lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions

Trouvant son origine dans le Sommet des Maires sur les Roms organisé à Strasbourg en 2011, l'« Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms » a été officiellement lancée le 20 mars 2013, pendant la 24ème session du Congrès.

Fin 2013, l'Alliance a réuni plus de 120 villes et régions de 27 pays toutes mobilisées pour une meilleure inclusion des Roms et elle continue d'accueillir de nouvelles collectivités, telle que la Ville de Paris (France) qui l'a rejointe le 18 décembre 2013.

Sa première réalisation concrète, le projet « ROMACT », vise à renforcer les capacités des collectivités locales à mettre en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des Roms, tout en les aidant à mieux prendre en compte leurs besoins concrets, dans une optique d'écoute et de dialogue. Une quarantaine de communes pilotes, situées en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie et en Italie, mèneront des actions dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, du logement, de l'urbanisation et de la culture.

Il s'agira pour elles d'optimiser leurs politiques, mais aussi de mieux utiliser les aides et les moyens disponibles, en particulier les fonds structurels de l'Union Européenne, et d'améliorer l'efficacité et de leurs méthodes et de leurs actions. Des conférences de lancement ont eu lieu en octobre et en novembre dans les pays participants, et le programme se déroulera tout au long de 2014, parallèlement à la poursuite d'autres projets du Conseil de l'Europe s'adressant au niveau local, comme le programme ROMED destiné à la formation de médiateurs Roms.



Adhésion de Paris à l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, le 19 décembre 2013 - (d. à g.) Claudine Bouygues et Pierre Schapira, adjoints au Maire de Paris, et de Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès.

« Les mesures adoptées au niveau local et régional contribuent de façon déterminante à améliorer réellement l'inclusion sociale des Roms, dans les domaines clés que sont l'éducation, le logement, l'emploi et la santé. »

John Warmisham (Royaume-Uni, SOC), rapporteur du Congrès sur les questions relatives aux Roms, Conférence de lancement des programmes ROMACT/ROMED 2, 18 janvier 2014.

Si l'activité de l'Alliance est mise en oeuvre par le Congrès, elle s'inscrit dans le cadre plus large du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. ROMACT, en particulier, est le résultat d'un partenariat mené par ces deux institutions, ainsi que la Fondation Open Society. Cette coopération témoigne de la volonté du Congrès de partager son savoir-faire et d'établir des synergies pour parvenir à un meilleur résultat opérationnel.

Renforcer la lutte contre les préjugés

L'Alliance a organisé deux conférences internationales en 2013. La première, tenue le 20 septembre à Murska Sobota



(Slovénie) portait sur les conditions de logement des Roms en Europe, et a permis des échanges d'expérience entre les villes participantes. La seconde conférence, les 30 et 31 octobre à Marseille (France), visait à mieux faire connaître la culture rom, et à promouvoir cette dernière comme moyen d'encourager le dialogue et de lutter contre les discriminations et les préjugés. Elle a lancé, dans ce cadre, l'idée d'un itinéraire culturel européen centré sur la culture rom. En outre, un séminaire sur la participation des jeunes Roms aux politiques locales a eu lieu au Centre européen de la Jeunesse de Budapest du 19 au 21 novembre, et le Congrès a participé à une conférence sur les jeunes Roms tenue à Prague du 31 mai au 2 juin. Un rapport sur le thème « Donner aux

jeunes Roms les moyens d'agir par la participation : Concevoir des politiques efficaces aux niveaux local et régional » sera aussi à l'ordre du jour de la 26ème session en mars 2014.

L'Alliance et les représentants du Congrès étaient par ailleurs présents lors de plusieurs événements impliquant directement les communautés Roms, en particulier la Journée Internationale des Roms, le 8 avril, et la commémoration du génocide des Roms pendant la seconde guerre mondiale, le 2 août.

Le prix « Dosta ! » décerné à trois municipalités européennes

Comme il le fait tous les deux ans depuis 2007, le Congrès a décerné, le 30 octobre, le prix « Dosta ! » - mot romani signifiant

« ça suffit » - à trois municipalités menant des projets innovants pour l'intégration des Roms et la lutte contre les discriminations. Le premier prix a été décerné à la ville d'Obrnice (République Tchèque) pour son projet sur la vie communautaire, qualifié d'exemple de cohabitation pacifique excluant toute ségrégation. Le deuxième prix est revenu à la ville crétoise d'Heraklion (Grèce) pour son programme d'éducation et de formation professionnelle. Enfin, la municipalité de Kocaeli (Turquie) a été distinguée pour ses actions éducatives et culturelles favorisant le dialogue entre Roms et non Roms.



Pour plus d'information, flashez le QR Code avec votre smartphone

Zoom sur ROMACT

ROMACT est une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne mise en œuvre dans le cadre de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.



Le projet ROMACT entend renforcer la responsabilité, la capacité d'inclusion et de réactivité des collectivités locales envers les citoyens Roms, notamment en matière d'accès aux services. Il est mis en œuvre, dans sa phase initiale, dans cinq pays : la Bulgarie, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie et la Slovaquie.

En particulier, les objectifs de ROMACT sont :

- Mettre les collectivités locales en capacité de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités de façon effective et efficiente en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques et de pratiques propices à l'inclusion des Roms, et notamment de faire en sorte que ces politiques et projets soient davantage orientés vers les citoyens, plus réactives et transparentes ;
- Soutenir la création et l'application de mécanismes et de processus qui promeuvent et garantissent des normes en matière de bonne gouvernance, ainsi que des efforts effectifs de développement intégré couvrant les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du logement, du développement urbain et de la culture ;
- Améliorer l'efficacité, l'efficacité, l'appropriation et la pérennité des politiques, des projets et l'accès aux services.

Promouvoir la cohésion sociale par l'emploi et la diversité culturelle



Les micro-entreprises et les PME de l'UE créent 4 millions d'emplois par an. Photo : Une femme turque travaillant dans un stand de jus de fruits sur le marché aux puces Mauerpark à Berlin, Allemagne.

Les villes et les régions d'Europe ont tout à gagner à encourager la création d'entreprises par les migrants, ainsi que l'accès de ces derniers aux marchés de l'emploi régionaux, a estimé le Congrès en adoptant, le 30 octobre 2013, deux recommandations sur ces sujets. La cohésion sociale nécessite également une réelle prise en compte de la diversité culturelle au niveau des territoires.

Les migrants sont de plus en plus nombreux à créer leurs propres entreprises, mais rencontrent encore trop d'obstacles liés à leur situation, notamment lors des contacts avec les administrations, ainsi qu'en matière de financement et d'information. Pourtant, l'entreprenariat issu de l'immigration constitue un important facteur pour l'emploi et la cohésion sociale.

Des mesures concrètes au niveau territorial

Le Congrès invite les autorités locales des Etats membres, en coopération avec les organismes de développement économique, à mieux soutenir les migrants désireux de créer leur entreprise. Le rapport et la recommandation préparés par Henrik Hammar (Suède, PPE/CCE) préconisent un certain

nombre de mesures concrètes pour favoriser ces créations : la mise en place d'associations d'entrepreneurs migrants, la participation de ces derniers aux affaires locales, la fourniture d'une assistance spécifique aux entrepreneurs migrants, en particulier pour l'accès aux financements et pour l'amélioration de leurs compétences professionnelles.

Par ailleurs, le Congrès déplore que le capital humain représenté par les immigrés reste largement sous exploité, souvent pour des raisons de non reconnaissance des diplômes, mais aussi à cause de la complexité des procédures d'obtention de permis de travail et des attitudes discriminatoires à l'encontre des étrangers. La recommandation préparée par Deirdre McGowan (Irlande, GILD) rappelle aux régions qu'elles disposent, dans de nombreux pays, de compétences étendues qui leur permettent d'agir sur l'emploi et le

marché du travail. Les textes adoptés proposent d'intégrer les stratégies pour l'emploi des immigrés dans les plans régionaux de développement économique, et de faciliter l'évaluation des qualifications ainsi que les procédures d'obtention d'un permis de travail. La recommandation appelle en particulier les autorités nationales à mettre en œuvre des mesures législatives de non-discrimination en matière d'emploi et à supprimer les restrictions à l'emploi pour certaines catégories de migrants ou à raccourcir leur durée.

Comment promouvoir la diversité culturelle ?

Le dialogue entre les communautés implique de faire de la diversité culturelle un sujet de rencontre et non d'affrontement, estime le Congrès qui a organisé, le 27 juin à Ankara (Turquie), une conférence destinée à « changer la perception de la diversité par une communication efficace ». Les villes et les régions peuvent en effet affiner la perception qu'ont leurs opinions publiques de la diversité ethno-culturelle, en montrant les avantages et en luttant contre les préjugés et les réticences. Elles peuvent aussi développer les compétences interculturelles de leurs administrations et des enseignants.

Le 20 mars, le Congrès a tenu un débat sur la lutte contre l'exclusion sociale, avec la présentation de plusieurs initiatives prises par les villes européennes dans ce domaine, notamment en faveur des migrants, des femmes et des jeunes. Il a développé ces sujets devant le « Réseau des cités interculturelles », le 6 février à Dublin (Irlande), et lors d'une conférence tenue le 15 avril à Andorre-la-Vieille sur le rôle des jeunes dans la transformation des conflits et le dialogue interculturel. Le 27 novembre, en prélude au Forum Mondial de la Démocratie, le Congrès a organisé à Strasbourg (France) une conférence sur la participation fondée sur la résidence, basée sur l'idée que la participation active à la vie publique ne doit pas se limiter aux seuls titulaires d'une nationalité ou d'une carte d'électeur.

Le Congrès a organisé, les 9 et 10 décembre au Sénat français à Paris, un séminaire sur les langues régionales ou minoritaires dans l'Europe d'aujourd'hui. Jean-Claude Frécon, (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès, a rappelé que les politiques linguistiques favorisent la réconciliation entre les communautés, comme l'ont montré plusieurs exemples en Europe centrale et dans l'ex-Yougoslavie. Il s'est par ailleurs félicité des intentions affichées par la France et l'Italie de ratifier prochainement la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.



Farid Mukhametshin

(Russie, GILD)
Président de la commission
des questions d'actualité



« La diversité est une source d'innovation, pas une menace »

En 2013, votre commission a mis l'accent sur les questions liées à l'intégration. Quel est le rôle des pouvoirs locaux et régionaux à cet égard ?

F. Mukhametshin: La commission des questions d'actualité accorde en effet une attention particulière aux questions d'intégration et de participation au niveau local. Les pouvoirs locaux et régionaux jouent un rôle essentiel dans la réponse à ces défis, car c'est au sein de nos

collectivités que commence le processus visant à encourager le dialogue interculturel et la cohésion sociale.

Pour le succès de ce processus, nous devons combattre les préjugés tenaces et l'hostilité à l'égard de la diversité, afin de présenter celle-ci non plus comme une menace mais comme une source d'innovation. C'est pourquoi nous avons organisé en juin 2013 à Ankara (Turquie) une conférence sur la manière de modifier la vision de la diversité culturelle par l'éducation et la communication interculturelle, et décidé de préparer un rapport sur la promotion des avantages de la diversité auprès des populations locales. La nécessité de combattre les pratiques discriminatoires à l'encontre des migrants et de soutenir leur esprit créatif a aussi été évoquée dans les rapports de la commission sur l'accès des migrants au marché du travail régional et sur la promotion de l'entrepreneuriat des migrants. Les collectivités locales et régionales sont les mieux placées pour encourager leur population à construire une communauté véritablement interculturelle, et elles doivent exercer pleinement leur responsabilité dans ce processus.

Le suivi des questions d'actualité exige une grande réactivité mais également une coopération transversale. Quelles formes prend-elle concrètement ?

F. Mukhametshin: Depuis sa création fin 2010, la Commission des questions d'actualité n'a cessé de bâtir des synergies sur les questions d'intérêt commun avec des partenaires au sein du Congrès et au-delà. Cette coopération s'est traduite par exemple par la mise en place, en 2013, de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et par la contribution du Congrès à la campagne « UN sur CINQ » du Conseil de l'Europe. Nos rapporteurs ont participé aux travaux de comités directeurs sur des thèmes spécifiques, tels que la cohésion sociale, la violence contre les enfants, la lutte contre le racisme et la discrimination ou les droits des personnes handicapées. Nous répondons aussi aux propositions spécifiques de nos partenaires : par exemple, nous avons créé un groupe de réflexion conjoint sur le partenariat avec la société civile, à la demande de la Conférence des OING, et nous préparons actuellement un document de position de la commission sur l'action locale pour préserver les lieux de sépulture juifs, sur recommandation de l'Assemblée parlementaire. Je pourrais aussi ajouter la coopération actuelle avec le Service Jeunesse et le Conseil consultatif pour la jeunesse sur les questions liées notamment à la participation des jeunes et leur accès aux droits sociaux. Ces travaux seront évidemment poursuivis à l'avenir.

Les partenaires et les réseaux du Congrès

Les partenariats et activités de coopération qu'il développe avec les autres institutions européennes et les associations de pouvoirs locaux, permettent au Congrès d'élargir son influence et de partager son expertise dans tous les secteurs de la démocratie locale et régionale.

Lors de leurs réunions bipartites annuelles, le président du Congrès et le président du Comité des Régions de l'Union européenne (CdR) discutent des actions communes à mener et encouragent les synergies entre les deux institutions. Herwig van Staa, et Ramón Luis Valcárcel Siso, se sont rencontrés le 30 mai 2013 et ont décidé, en particulier, de poursuivre leur coopération pour lutter contre la corruption au niveau local et régional.

Le 14 mai 2013, le Congrès et le CdR ont co-organisé, à Bruxelles, une conférence sur la décentralisation fiscale dans les pays du partenariat oriental. Le Congrès a participé à plusieurs événements organisés par le CdR, dont un séminaire sur la gouvernance multiniveaux à l'échelon local et régional tenu les 8 et 9 juillet à Bolzano/ Bozen (Italie) et la conférence annuelle des autorités locales et régionales pour le partenariat oriental (CORLEAP) à Vilnius (Lituanie) le 3 septembre. En outre, le Congrès et le CdR ont organisé le 18 novembre à Bruxelles une audition sur la démocratie locale et régionale en Ukraine.

Le 9 décembre 2013, le Congrès et le Comité des Régions se sont réunis à Paris, dans le cadre du « Groupe de Contact » prévu par leur Accord de coopération, en vue de mettre en oeuvre les synergies possibles définies par les Présidents du Congrès et du CdR et de préparer des actions conjointes à réaliser en 2014.

Des préoccupations communes

Par ailleurs, le Congrès a co-organisé, les 25 et 26 novembre à Strasbourg (France),



Une réunion bipartite entre Herwig van Staa, Président du Congrès du Conseil de l'Europe, et Ramón Luis Valcárcel Siso, Président du Comité des Régions de l'Union européenne (CdR) a eu lieu le 30 mai 2013 à Bruxelles (Belgique).

avec le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) un séminaire consacré à la décentralisation. Ce séminaire a eu lieu dans le cadre du 60ème anniversaire de cette structure, la plus ancienne organisation de collectivités locales en Europe. Herwig van Staa et le président du CCRE, Wolfgang Schuster, ont conclu le séminaire par une déclaration conjointe en plaidant pour le renforcement des partenariats multiniveaux et la mise en place de modèles participatifs associant les citoyens aux processus d'autonomie locale.

Le Congrès a également contribué au sommet sur « les régions et la crise économique », organisé à Paris les 18 et 19 mai, par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), ainsi qu'aux conférences

organisées par la même assemblée à Varsovie (Pologne) sur le thème de la jeunesse, et à Rize (Turquie) sur les régions de la Mer Noire. La présidente de la Chambre des régions, Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), y a notamment défendu la relance du projet d'Eurorégion de la Mer Noire, qu'elle a qualifié d'excellent outil pour la résolution des problèmes environnementaux et économiques de la région.

Dialogue avec les associations nationales et européennes de collectivités locales

Clemens Lammerskitten (Allemagne, PPE) a représenté le Congrès à l'assemblée plénière annuelle des Assemblées législatives régionales européennes

(CALRE), les 21 et 22 octobre à Bruxelles. Il a souligné que l'intensification des activités de suivi du Congrès fait progresser la démocratie locale et régionale dans les États membres du Conseil de l'Europe et bénéficie à la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il a aussi évoqué le processus de réforme mené au sein du Congrès et les thèmes



concrets de ses travaux, en particulier ses activités visant à dresser le bilan de la crise économique et financière et à analyser ses conséquences pour les organes d'autonomie régionale de toute l'Europe. La conférence a été le lieu d'un vaste débat sur les méthodes et instruments permettant d'appuyer le rôle des assemblées législatives régionales dans le contexte d'une future intégration dans l'Union européenne. Clemens Lammerskitten a, par ailleurs, contribué à la Conférence sur le thème « Régionalisme(s) : Leçons d'Europe et d'Amériques » organisée par les Centres régionaux de l'Université d'Innsbruck et l'Institut français d'Innsbruck, du 19 au 21 novembre.

S'adressant à l'Assemblée générale et à la Conférence annuelle de l'Association des régions frontalières européennes, du 7 au 9 novembre 2013, à Liège, en Belgique, Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD) a déclaré que « la crise financière attire

« *La Charte européenne de l'autonomie locale et le Cadre de référence pour la démocratie régionale peuvent fournir une base importante pour l'élaboration de la charte sur la gouvernance multi-niveaux que le Comité des Régions prévoit.* »

Herwig van Staa (Autriche, PPE/CCE), Président du Congrès, Réunion du Groupe de contact Congrès/Comité des Régions, 9 décembre 2013.

aussi notre attention sur les bienfaits potentiels de la coopération transfrontalière. Les collectivités locales et régionales s'efforcent d'éviter les doublons d'activités en matière de projets d'infrastructures onéreux et s'emploient à mettre leurs ressources en commun. Toutefois, aux différences entre les systèmes juridiques, les cultures et les pratiques administratives s'ajoute encore une fragmentation de nos connaissances sur ce qui fait le succès d'un projet de coopération. Nous devons donc réunir les principaux acteurs de la coopération transfrontalière, en vue de mettre en commun les connaissances, de coordonner la recherche et d'élaborer des programmes de renforcement des capacités ».

Intervenant devant l'Association suédoise des collectivités locales et des régions (SALAR), le 10 septembre, à l'occasion du 150ème anniversaire de la démocratie locale en Suède, le Président du Congrès, Herwig van Staa, a rappelé que ces associations sont « les principaux interlocuteurs du Congrès pour établir les contacts avec les autorités locales dans nos villes et nos régions ».

Le Congrès continue de soutenir les activités de l'Association des Agences de la démocratie locale (AADL), dont il est l'un des fondateurs, ainsi que du réseau d'associations nationales de pouvoirs locaux d'Europe du Sud Est, NALAS, créé sous son égide en 2001.

Accords de coopération

13 avril 2005

Accord de coopération avec le Comité des Régions de l'Union européenne - Révisé le 12 novembre 2009

18 mars 2010

Accord de coopération avec l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)

17 septembre 2010

Accord de coopération avec la Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE)

18 octobre 2011

Accord de coopération avec la Conférence des régions européennes à pouvoirs législatifs (REGLEG)

20 novembre 2013

Le Bureau du Congrès a approuvé un accord de coopération avec l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) qui sera signé lors de la 26ème Session du Congrès en mars 2014.

Textes adoptés par le Congrès en 2013

Tous les textes adoptés sont disponibles sur le site internet du Congrès : www.coe.int/congress/fr

15 Résolutions

Résolution 306 (2010) REV :

Observation des élections locales et régionales – stratégie et règles du Congrès - Rapporteur : Lars O. MOLIN, Suède (L, PPE/CCE), Président du Conseil Municipal de Örebro.

Résolution 307 (2010) REV2 :

Modalités de suivi des obligations et des engagements contractés par les Etats membres du Conseil de l'Europe au titre de leur ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale (STE no 122) Lars O. MOLIN, Suède (L, PPE/CCE) , Président du Conseil Municipal de Örebro.

Résolution 352 (2013)

Vérification des pouvoirs des nouveaux membres - Rapporteurs : Anders KNAPE, Conseiller de Karlstad, Suède (L, PPE/CCE) et Ludmila SFIRLOAGA, Conseillère de Prahova, Roumanie (R, SOC)

Résolution 353 (2013) REV :

Post-suivi et post-observation des élections du Congrès : développer le dialogue politique Lars O. MOLIN, Suède (L, PPE/CCE) , Président du Conseil Municipal de Örebro.

Résolution 354 (2013)

Elections locales partielles en Arménie (9 et 23 septembre 2012) - Rapporteur : Henry FERAL, Maire de Puycelci, France (L, PPE/CCE)

Résolution 355 (2013)

Élections locales en Bosnie-Herzégovine (7 octobre 2012) - Rapporteur : Amy KOOPMANSCHAP, Maire de Diemen, Pays-Bas (L, SOC)

Résolution 356 (2013)

Vérification des pouvoirs des nouveaux membres - Rapporteurs : Anders KNAPE, Conseiller de Karlstad, Suède (L, PPE/CCE) et Ludmila SFIRLOAGA, Conseillère de Prahova, Roumanie (R, SOC)

Résolution 357 (2013)

Réponses des collectivités locales et régionales à la crise économique - Rapporteurs : Svetlana ORLOVA, Gouverneur de la région de Vladimir, Fédération de Russie (R, PPE/CCE), Barbara TOCE, Maire de Pedaso, Italie (L, SOC)

Résolution 358 (2013)

L'intégration par l'exercice d'une activité indépendante : promouvoir l'entrepreneuriat des migrants dans les municipalités européennes - Rapporteur : Henrik HAMMAR, Président du Conseil municipal d'Örkelljunga, Suède (L, PPE/CCE)

Résolution 359 (2013)

Élection des membres de l'Avagani (conseil municipal) de la ville d'Erevan (Arménie) (5 mai 2013) - Rapporteur : Stewart DICKSON, Membre de l'Assemblée législative d'Irlande du Nord, Royaume-Uni (L, GILD)

Résolution 360 (2013)

Elections municipales dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine » (24 Mars 2013) - Rapporteur : Jüri LANDBERG, Membre du Conseil local de Rägavere, Estonie (L, ILDG)

Résolution 361 (2013)

Les régions et territoires à statut particulier en Europe - Rapporteur : Bruno MARZIANO, Membre du Conseil régional de Sicile, Italie (R, SOC)

Résolution 362 (2013)

L'accès des migrants au marché du travail régional - Rapporteur : Deirdre McGOWAN, Conseillère du Comté de Sligo, Irlande (R, GILD)

Résolution 363 (2013)

Perspectives de coopération transfrontalière efficace en Europe - Rapporteur : Breda PEČAN, Vice-Maire de la municipalité d'Izola, Slovénie (R, SOC)

16 Recommandations

Recommandation 334 (2013)

La démocratie locale et régionale en Géorgie - Rapporteurs : Nigel MERMAGEN Conseiller du District de South Somerset, Royaume-Uni (L, GILD), Helena PIHLAJASAARI, Finlande (R, SOC)

Recommandation 335 (2013)

Le budget et les ressources du Congrès en 2014-2015 - Rapporteurs : Jean-Claude FRECON, Conseiller municipal de Pouilly-lès-Feurs, France (L, SOC), Svetlana ORLOVA, Gouverneur de la région de Vladimir, Fédération de Russie (R, PPE/CCE)

Recommandation 336 (2013)

La démocratie locale et régionale en Espagne - Rapporteurs : Marc COOLS, Président, Association de la Ville et des Communes de la Région Bruxelles-Capitale, Belgique (L, GILD), Leen VERBEEK, Commissaire de la Reine de la province de Flevoland, Pays-Bas (R, SOC)

Recommandation 337 (2013)

La démocratie locale et régionale en Italie - Rapporteurs : Marina BESPALOVA, Maire d'Ulyanovsk, Fédération de Russie (L, PPE/CCE), Knud ANDERSEN, Conseiller régional de Copenhague Région Capitale, Danemark (R, GILD)

Recommandation 338 (2013)

Elections locales partielles en Arménie (9 et 23 septembre 2012) - Rapporteurs : Henry FERAL, Maire de Puycelci, France (L, PPE/CCE)

Recommandation 339 (2013)

Élections locales en Bosnie-Herzégovine (7 octobre 2012) - Rapporteur : Amy KOOPMANSCHAP, Maire de Diemen, Pays-Bas (L, SOC)

Recommandation 340 (2013)

Réponses des collectivités locales et régionales à la crise économique - Rapporteurs : Svetlana ORLOVA, Gouverneur de la région de Vladimir, Fédération de Russie (R, PPE/CCE), Barbara TOCE, Italie (L, SOC)

Recommandation 341 (2013)

La démocratie locale et régionale en Hongrie - Rapporteurs : Artur TORRES PEREIRA, Président de l'Assemblée Municipale de Sousel, (Portugal, L, PPE/CCE), Devrim ÇUKUR, Membre du Conseil provincial d'Izmir, (Turquie, R, SOC)

Recommandation 342 (2013)

La démocratie locale en Irlande - Rapporteurs : Andris JAUNSLÉNIS, Conseiller de la Municipalité de Ventspils, Lettonie (L, GILD), Merita JEGENI YILDIZ, Membre du Conseil provincial d'Ankara/Yenimahalle, Turquie (R, PPE/CCE)

Recommandation 343 (2013)

L'intégration par l'exercice d'une activité indépendante : promouvoir l'entrepreneuriat des migrants dans les municipalités européennes - Rapporteur : Henrik HAMMAR, Président du Conseil municipal d'Örkelljunga, Suède (L, PPE/CCE)

Recommandation 344 (2013)

Élection des membres de l'Avagani (conseil municipal) de la ville d'Erevan (Arménie) (5 mai 2013) - Rapporteurs : Stewart DICKSON, Membre de l'Assemblée législative d'Irlande du Nord, Royaume-Uni (L, GILD)

Recommandation 345 (2013)

Elections municipales dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine » (24 mars 2013) - Rapporteurs : Jüri LANDBERG, Membre du Conseil local de Rägavere, Estonie (L, GILD)

Recommandation 346 (2013)

Les régions et territoires à statut particulier en Europe - Rapporteur : Bruno MARZIANO, Membre du Conseil régional de Sicile, Italie (R, SOC)

Recommandation 347 (2013)

L'accès des migrants au marché du travail régional - Rapporteur : Deirdre McGOWAN, , Conseillère du Comté de Sligo, Irlande (R, GILD)

Recommandation 348 (2013)

La démocratie locale et régionale en Ukraine - Rapporteurs : M. Marc COOLS, Président, Association de la Ville et des Communes de la Région Bruxelles-Capitale, Belgique (L, GILD), M. Pascal MANGIN, Conseiller Régional d'Alsace, France (R, PPE/CCE)

Recommandation 349 (2013)

La démocratie locale et régionale en Albanie - Rapporteurs : Ždenek BROŽ, Maire de Sumpark, République tchèque (L, CRE), Åke SVENSSON, Président du Conseil Exécutif régional de Gotland, Suède (R, SOC)

Recommandation 350 (2013)

La démocratie locale et régionale au Danemark - Rapporteurs : Julia COSTA, Maire de Caminha, Portugal (L, PPE/CCE), Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-Président du Conseil régional de Lorraine, France (R, SOC)

Visites de suivi et d'observation des élections locales et régionales

Visites de suivi

Espagne

14 janvier - Rapporteurs : Marc COOLS, Président, Association de la Ville et des Communes de la Région Bruxelles-Capitale, Belgique, (L, GILD), Leen VERBEEK, Commissaire du roi de la province de Flevoland, Pays-Bas (R, SOC)

Géorgie

27 - 28 février – mission d'enquête - Rapporteurs : Nigel MERMAGEN, Conseiller du District de South Somerset, Royaume-Uni (L, GILD), Helena PIHLAJASAARI, Finlande (R, SOC)

Azerbaïdjan

14 - 15 mars – Post -suivi - Rapporteurs : Jos WIENEN, maire de Katwijk, Pays-Bas (L, PPE/CCE) / Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Membre and Vice-Présidente du Parlement du Land de Salzbourg, Autriche (R, SOC)

Ukraine

22 - 23 avril - Rapporteurs : M. Cools, Marc COOLS, Président, Association de la Ville et des Communes de la Région Bruxelles-Capitale, Belgique, (L, GILD) / P. MANGIN, Conseiller régional d'Alsace, France (R, PPE/CCE)

Irlande

3 mai - Rapporteurs : Michael COHEN, Maire de Kalkara (L, Malte, SOC) / Merita JEGENI YILDIZ, Membre du conseil provincial d'Ankara/Yenimahalle, Turquie (R, PPE/CCE)

Pays-Bas

14 - 16 mai - Rapporteurs : Artur TORRES PEREIRA, Président de l'Assemblée Municipale de Sousel, (Portugal, L, PPE/CCE) / Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-Président du Conseil régional de Lorraine, France (R, SOC)

Royaume-Uni

29 - 31 mai and 5 - 7 novembre - Rapporteurs : Angelika KORDFELDER, Maire de la ville de Rheine, Allemagne (L, SOC) / Alexander USS, Président de l'Assemblée législative régionale de Krasnoyarsk, Fédération de Russie (R, PPE/CCE)

Portugal

6 septembre – Post -suivi - Rapporteurs : Jos WIENEN, maire de Katwijk, Pays-Bas (L, PPE/CCE) / Devrim CUKUR, Membre du Conseil Provincial d'Izmir, Turquie (R, SOC)

Suède

23 to 25 septembre - Rapporteurs : Luzette WAGENAAR-KROON, Maire de Waterland, Pays-Bas (L, PPE/ CCE) / Gudrun MOSLER TÖRNSTRÖM, Membre and Vice-Présidente du Parlement du Land de Salzbourg, Autriche (R, SOC)

Belgique

8 - 10 Octobre - Rapporteurs : Henrik HAMMAR, Président du Conseil municipal d'Örkelljunga, Suède (L, PPE/CCE) / Urs WÜTHRICH-PELLOLI, Conseiller d'Etat, Canton de Bâle-Campagne, Suisse (R, SOC)

Arménie

26 - 28 November - Rapporteurs : Nigel MERMAGEN Conseiller du District de South Somerset, Royaume-Uni (L, GILD) / et Ludmila SFIRLOAGA, Conseillère, Conseil Général de Prahova, Roumanie (R, SOC)

Bosnie-Herzégovine

10 - 11 décembre – Post-suivi - Rapporteurs : Jean-Marie BELLiard, Conseiller Régional d'Alsace, France (R, PPE/CCE) / Beat HIRS, Maire de Rorschacherberg, Suisse (L, GILD)

Mission d'observation des élections locales et régionales

« L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Chef de la délégation et Rapporteur : Jüri LANDBERG, Membre du Conseil local de Rägavere, Estonie (L, ILDG)
mission pré-électorale : 25-26 février 2013
mission électorale : 21 - 25 mars 2013

Arménie

Chef de la délégation et Rapporteur : Stewart DICKSON, Membre de l'Assemblée législative d'Irlande du Nord, Royaume-Uni (R, GILD)
mission électorale : 30 avril - 6 mai 2013, Agavani (Assemblée) de la ville d'Erevan

Toutes les informations concernant les membres du Congrès (délégations nationales et groupes politiques) sont disponibles sur internet :

www.coe.int/congress-whoswho/fr

L'ÉTAT DU CONGRÈS 2013

La voix des villes et des régions en Europe

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est une assemblée politique paneuropéenne composée de 636 élus – conseillers régionaux et municipaux, maires et présidents de région – représentant quelques **200 000 collectivités de 47 pays européens**. Il a notamment pour mission de promouvoir la démocratie territoriale,

l'autonomie des collectivités, ainsi que les droits de l'homme et l'Etat de droit aux niveaux local et régional.

Le Congrès du Conseil de l'Europe veille, en particulier, à l'application des principes contenus dans la **Charte européenne de l'autonomie locale**. Il encourage les processus de décentralisation et de régionalisation, la participation des citoyens et des jeunes, l'inclusion sociale, le respect de la diversité et l'inter-culturalisme, ainsi que la coopération transfrontalière et inter-régionale entre les villes et les régions.



47 États membres, 100% pour la Charte



Observation des élections

The Congress
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

F-67075 Strasbourg Cedex . Tel. +33 (0)3 88 41 21 10 . congress.web@coe.int . www.coe.int/congress